

**DIRECTION GÉNÉRALE**

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 février 2016**

**Procès-verbal**

**Version intégrale**



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 56

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le DIX NEUF FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Monsieur CUNEO, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur FALLOT, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

**ABSENTS :**

Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Jean DONZEL.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,** Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Jean-marc GELY)

Madame PARENT (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Madame LOISEAU (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Nathalie PEBEREL)

Monsieur POLITI (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

Monsieur FELTEN (pouvoir à Monsieur Patrice FALLOT)

Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 12/02/2016**

Lecture a été donnée de ce qui suit :





# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

## Séance du Conseil municipal du 19 février 2016

### SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015.....	6
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres - Modification.....	7
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - OFFICE DE TOURISME de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants - Modification.....	7
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal - Modification	8
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification.....	8
AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification.....	9
AFFAIRE N° 6 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Transformation du Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/La Londe en Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal.....	9
AFFAIRE N° 7 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications.....	10
AFFAIRE N° 8 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2015.....	11

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Primitif 2016 - Office du Tourisme (EPIC).....	12
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Principal - Subventions aux associations - exercice 2016.....	14
AFFAIRE N° 11 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.....	15
AFFAIRE N° 12 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention - cadre de partenariat 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).....	16
AFFAIRE N° 13 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Socle commun de compétences pour les Collectivités non affiliées. Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83).....	16
AFFAIRE N° 14 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.).....	17
AFFAIRE N° 15 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2015.....	17
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès des services communaux.....	19
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle.....	20
AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer.....	22
AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.....	23
AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	23
AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur.....	24
AFFAIRE N° 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine / Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l' EPIC Office de Tourisme d'Hyères -- Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer.....	24

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des cultures et du paysage - Approbation du Projet Scientifique et Culturel.....	25
AFFAIRE N° 24 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence- Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2016.....	38
AFFAIRE N° 25 - SPORTS - Acceptation d'un don de la Fédération Française de Voile à la ville d'Hyères .....	39
AFFAIRE N° 26 - COMPLEXE AQUATIQUE - MODIFICATION DES TARIFS.....	39
AFFAIRE N° 27 - JEUNESSE - Accueil Collectif de Mineurs - Fixation des tarifs.....	40
AFFAIRE N° 28 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA concernant la huitième édition GO PLAY ONE.....	41
AFFAIRE N° 29 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Départemental concernant la huitième édition du Festival GO PLAY ONE.....	41
AFFAIRE N° 30 - ANIMATION - Fête de la Fleur 2016 - Subventions aux associations participantes.....	41
AFFAIRE N° 31 - AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon -Approbation.....	42
AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Charte de Partenariat du Sanctuaire Pelagos - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire.....	44
AFFAIRE N° 33 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	45
AFFAIRE N° 34 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental du Var.....	45
AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation d'une promenade de front de mer - Année 2016 - Mise en appel d'offres ouvert.....	46
AFFAIRE N° 36 - LOGEMENT - Cœur de Ville - OPAH - RU 2012/2017 - Modifications du dispositif de subventions communales.....	51
AFFAIRE N° 37 - LOGEMENT - Programme Le Massillon - Signature d'un contrat d'objectif tripartite entre le Commune d'Hyères, T.P.M et L'EPF PACA.....	51
AFFAIRE N° 38 - LOGEMENT - Participation de la Commune à l'actionnariat de la SAEM Var Aménagement Développement.....	57
AFFAIRE N° 39 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Huitième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès de propriétaires privés.....	57

AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LOGEMENT DE FONCTION DU PERSONNEL COMMUNAL - Exonération de charges - Logement du gardien de l'Hôtel de Ville.....	58
AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du Docteur Robin - Déclassement de la parcelle en cours de numérotation cadastrée Section EP n° 38 - Centre d'hébergement sportif.....	58
AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 6 avenue des Mésanges - Cadastéré section IM n°148 formant le lot n°8 bis au profit de Mme Gabrillagues.....	59
AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 23 Allée du Pousset - Cadastéré section EZ n°0024 formant le lot n°14 au profit de Mr et Mme BUSSI.....	59
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 58 avenue de L'Arrogante - Cadastéré section EV n°254 formant le lot n°282 au profit de Monsieur Tourrette.....	59
AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Centre Olbia - Vente d'un local à la société SFR.....	60
AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Cession des propriétés communales Cadastérées EY n° 7 et EY n° 8, Chemin Denis PAPIN - Modification du nom de la société acquéreur -Autorisation de signature.....	61
AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES Chemin Sainte Agathe - Cession par VAR HABITAT d'une emprise de terrain de 784 m <sup>2</sup> .....	61
AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Angle rue Hippolyte Panhard et montée de Costebelle - Acquisition de terrain cédé par la SCI MMV - Parcelle CO 56.....	62
AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame PIOT - Parcelle IO 138.....	62
AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame MELONI-MESPLE - Parcelle IO 140.....	62
AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le Plan du Pont - Acquisition de terrain -Monsieur CHARLES.....	62
AFFAIRE N° 52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2015 et rapport spécial.....	64
AFFAIRE N° 54 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Émission de titres de recettes concernant les frais de mise en fourrière de véhicules non réclamés - MODIFICATION.....	67
AFFAIRE N° 55 - ASSURANCES - Tombolo Ouest endommagé par la submersion marine du 11 Janvier 2016 - Demande de subvention pour la réparation des dégâts.....	68



AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Fourniture de végétaux - Marché à bons de commande - Années 2016 à 2018 - Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux - Attribution - Autorisation de signature.....	70
QUESTIONS ORALES.....	70
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	79

*(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, je vous propose de désigner Monsieur Florent BACCI en tant que secrétaire de séance, s'il l'accepte.

Pas d'opposition ? Cette élection est assurée.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015. Appelle-t-il des observations de votre part ?

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, lors de la dernière séance du Conseil municipal, tout le monde se souvient que j'ai prononcé la phrase : « Lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin. » Vous avez invité Var Matin à relayer dans ses colonnes le fait que Madame COLLIN citait Lénine.

Lors du procès-verbal de la dernière séance, cette invitation à Var Matin n'est pas consignée ; j'en fais grâce. En revanche, Var Matin vous a obéi au doigt et à l'oeil en trouvant, dans ses colonnes « paniers percés », la possibilité de le relayer sans même accepter mon démenti puisque Madame DEL PERUGIA a commis une grosse erreur. Certes, Lénine a prononcé cette phrase, Winston CHURCHILL également, mais surtout, avant lui, l'auteur en est William HAZLITT, critique littéraire spécialiste de Shakespeare, qui a prononcé cette phrase dans son livre *The Fight* paru en 1822. C'est pour les amateurs de culture.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous savez, je ne sais pas s'il y en a.

**Mme COLLIN** : Forcément que oui, en dehors de vous.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Cette mise au point étant faite, je vous en remercie.

**M. SEEMULLER** : Je voudrais apporter une précision sur un mot : dans le cadre des pépinières, il ne s'agissait pas de l'école d'infirmières, mais de l'école d'ingénieurs de Toulon.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : L'école d'ingénieurs de Toulon sera précisée.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2015 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
(43 VOIX)**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je voudrais souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS qui remplace Madame Yvette CARASENA, cette dernière ayant décidé d'interrompre son parcours de conseillère municipale. Bienvenue dans nos délibérations.

Je demande d'ajouter à l'ordre du jour la question concernant la commande publique des espaces verts pour une fourniture de végétaux. C'est un marché à bons de commande négocié suite à un appel d'offres ouvert infructueux. S'il n'y a pas d'opposition, cette question est rajoutée.

*(Pas d'opposition.)*

En fin de séance, il sera répondu aux questions posées par Messieurs KBAIER, COLLET et SEEMULLER, et je vous rappelle que, après une interruption, nous passerons aux questions d'actualité.

Le premier point de l'ordre du jour concerne la désignation de membres ; il y a plusieurs délibérations de ce genre liées au départ de Madame CARASENA. Il faut donc la remplacer dans les commissions auxquelles elle appartenait.

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSIONS  
MUNICIPALES - Désignation des membres - Modification**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Madame CARASENA était membre de la troisième commission municipale, et il est proposé de désigner à sa place Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS. S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - OFFICE DE  
TOURISME de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants du Conseil  
Municipal et de leurs suppléants - Modification**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : À la suite de la démission de Madame CARASENA, je propose de désigner Monsieur Patrick COLLET au poste de neuvième délégué titulaire, Madame COLLIN demeurant la suppléante.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal - Modification**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Concernant la régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, nous avons désigné Madame CARASENA. C'est Monsieur COLLET qui sera donc titulaire, et Monsieur EYNARD-TOMATIS suppléant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Là, c'est un peu différent : ce n'est pas dû à une défection, mais au fait qu'il y a eu une modification de la réglementation. Madame Edwige MARINO, qui représentait la commune au lycée professionnel du Golf Hôtel, y siègera désormais au nom du Conseil régional. Comme elle n'a pas le don d'ubiquité ou qu'elle n'est pas schizophrène, je propose Madame MONTENAY comme titulaire pour la remplacer en tant que représentante du Conseil municipal, Madame LUCIANI restant suppléante.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du  
Conseil Municipal - Modification**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : *(Lecture de la délibération)*

Je vous remercie de votre acceptation.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Transformation du  
Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/La  
Londe en Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt  
Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures -  
Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si vous voulez, je peux rapporter.

La Ville de La Londe a souhaité que la Communauté de commune Méditerranée Porte des Maures la remplace en lieu et place de la ville, étant bien entendu - c'est cela qui est important - que l'objet, le périmètre d'intervention et le fonctionnement du syndicat demeurent inchangés. C'était important dans la mesure où il ne fallait pas qu'une extension du syndicat réduise l'action sur Hyères.

Si vous en êtes d'accord, je ne vois pas d'opposition à cette demande qui nous est transmise, étant bien entendu qu'il n'y a jamais eu de signature préalable, même si les apparences étaient différentes.

Pas d'observation ?

**M. FALLOT** : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai eu la joie de présider ce syndicat pendant des années et, puisque c'est à l'ordre du jour, je salue Élie DI RUSSO et tout le travail qu'il y fait en collaboration avec la Mairie de La Londe ; nous avons toujours eu un partenariat exemplaire.

Qui ne tente rien n'a rien : si vous pouviez ajouter 10 000 € pour la subvention que la Ville d'Hyères alloue au syndicat, ce serait bienvenu parce que, eu égard aux intempéries et aux nombreux travaux que nous avons à faire, un petit coup de pouce nous ferait du bien.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si le syndicat me le demande, nous étudierons le problème, mais vous comprendrez bien que je lui laisse le soin de me faire la proposition.

**M. FALLOT** : Je le ferai avec plaisir.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ceci étant, nous verrons cela en période de Noël. Je dis cela parce que, apparemment, je n'ai jamais eu aucune demande d'aucune sorte sur le sujet. Nous verrons ; nous étudierons cela en temps opportun.

S'agissant du changement de partenaires, y a-t-il des oppositions ?

Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ces délégations permettent au maire de se dispenser de passer en Conseil municipal pour des marchés en dessous d'un certain niveau. Ce niveau était défini dans la loi et devait être à 205 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et à 5,2 M€ pour les travaux. Un ajustement est fait dans la loi : 209 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et 5 225 000 € pour les marchés de travaux.

Il convient donc de s'ajuster à la nouvelle définition en précisant, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que nous avons pris une délibération, en mars 2014, pour rétablir les seuils qui avaient été supprimés en mars 2013 parce qu'il me paraît important, sur les gros marchés, de passer obligatoirement en Conseil municipal. Je vous informe que, même pour les petits, s'ils sont significatifs - je ne parle pas d'un achat de 200 € de fournitures -, bien que la loi nous en dispense, nous passerons tout de même au Conseil municipal. Pour moi, un marché de travaux de 2,3 M€ ou de 4 M€ est un marché important, et je trouve que la loi est un peu laxiste de permettre à la délégation des maires de s'affranchir de ce genre d'information, sinon de transparence.

Pour le reste, il s'agit d'une régularisation due à une modification des seuils.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission  
Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux  
réalisés par la commission au cours de l'année 2015**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est une information qui n'appelle pas délibération. La Commission consultative des services publics locaux doit étudier tout un ensemble de services publics locaux. Il s'agit de la présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2015. Elle s'est réunie à quatre reprises en mai, juin, septembre et novembre. L'information est donc diffusée.

Je voudrais donner une précision, si vous le permettez.

Parmi les domaines d'investigation, vous vous êtes réunis en juin 2015 pour le lancement d'une procédure de délégation de service public, lot de plage 1 550 boulevard de la Marine. Je vous indique que, le marché ayant été relancé, il y aura, lundi, une réunion de la Commission de délégation de service public pour sélectionner. Ensuite, comme le veut la loi, il y aura une procédure dite de négociation, même si je n'aime pas beaucoup ce terme : il s'agit de l'échange d'informations complémentaires avec les candidats sélectionnés.

Si vous en êtes d'accord, il y a une précision sur laquelle je demanderai à tous les candidats présélectionnés de s'engager. Il me semble que c'est une lacune du cahier des charges, et des cahiers des charges en général, concernant ce genre de domaine : on demande au candidat de présenter les travaux qu'il compte faire et le montant que cela représente - très bien ! -, mais on ne demande pas avec précision dans quel délai. Nous sommes un peu échaudés par ce qui se passe au Casino des Palmiers puisqu'il y avait dans la DSP, par exemple, un engagement de 18 M€ de travaux à réaliser et, bien qu'elle vienne à échéance bientôt, trois ou quatre ne l'ont pas encore été. Par conséquent, il me semble que, pour un lot de plage, nous pourrions demander à tous les pétitionnaires qu'ils s'engagent à ce que les travaux soient achevés dans un an au plus tard. On ne peut pas faire mieux parce que l'on ne va pas demander, attribuant la plage, de ne pas l'ouvrir pour l'été. Cependant, même si c'est progressif, il faut que tous les travaux soient réalisés au bout d'un an, faute de quoi le contrat n'est pas valable. Cela me paraît très important car, autrement, si ce n'était pas inscrit, il n'y aurait pas d'illégalité en droit à ce que l'on fasse les travaux la semaine précédant la fin de la DSP.

Si vous en êtes d'accord, je pense que, dans la négociation, c'est une précision qui doit engager contractuellement tous les intervenants. Bien sûr, cette précision serait demandée à tous sans distinction.

Cette remarque vous paraît-elle fondée ? Elle me paraît l'être.

*(Pas d'observation)*

S'il n'y a pas d'autres observations, nous poursuivons avec la délibération suivante.

**DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Primitif 2016 - Office du Tourisme (EPIC)**

**M. DALMAS** : Le budget 2016 de l'Office du Tourisme s'inscrit dans la continuité du budget précédent, et le niveau de recettes que nous avons prévu en 2016 est identique à celui de l'année dernière.

Je vous rappelle que nous percevons 1,3 M€ de taxe de séjour. C'est un moyen pour vous dire que nous avons la plus grosse taxe de séjour du Var ; c'est une petite satisfaction. Pour la deuxième année consécutive, nous avons battu Saint Raphaël ; tant mieux. C'est parce que nous avons beaucoup de sites et que notre appareil touristique fonctionne bien.

Nous sommes la première destination touristique dans le premier département touristique. Finalement, cela souligne l'importance de cette activité pour notre commune.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Quand on connaît la pudeur de Monsieur DALMAS, en réalité, la taxe de séjour est supérieure à ce qu'il a inscrit.

**M. DALMAS** : Il est vrai que, dans les budgets, la prévision a été faite avec prudence.

Puisque nous échangeons un peu là-dessus, je voudrais juste rappeler que, l'an dernier, nous avons fait un très bon mois de mai, et les mois de mai et de septembre ont largement contribué au succès de la saison. Cette année, le calendrier des ponts est bien moins favorable au mois de mai, et on sait que tout ceci est sensible, ce à quoi j'ajoute la météo. Il y a un troisième aspect que nous avons évoqué l'autre jour en commission, c'est la présence de l'Euro de football au mois de juin. Curieusement, on sait que les gens partent moins en vacances et restent chez eux pour le football, comme si l'on ne pouvait pas le voir ailleurs ; mais c'est ainsi. C'est la raison pour laquelle nous avons été un peu prudents sur les recettes.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est pour dire que - c'est important - vous aurez davantage pour la taxe de séjour au Compte administratif de l'Office du tourisme. C'est identique au budget de l'année précédente mais, au compte administratif, nous avons eu plus que nous ne l'avions prévu pour les raisons qui ont été évoquées, et ce de façon significative. C'est donc une bonne chose.

**M. DALMAS** : Côté dépenses, le poste principal est celui des frais de personnel budgété à 1,2 M€. Là encore, deux ou trois chiffres pour vous rappeler que nous devons faire face à des flux d'accueil très importants : l'année dernière, en ville, nous



avons eu 130 000 visiteurs, ce qui est énorme sur une période courte de quatre ou cinq mois. Ce qui est encore plus spectaculaire, ce sont les 190 000 visiteurs à Porquerolles dans ce petit bureau d'accueil, ce qui fait que nous travaillons, avec Monsieur le Maire, sur la possibilité de revoir un peu comment doter cet office d'un équipement plus adapté pour attirer autant de monde.

Je rappelle aussi que, en saison, nous sommes ouverts sept jours sur sept, ce qui demande évidemment de mettre en place des moyens humains à l'accueil.

Du côté des charges générales, comme l'année dernière, nous participons au financement du loyer, de la collecte de la taxe de séjour réalisée par les services de la Mairie, ainsi que des outils qui vont avec. Nous participons également au financement de quelques opérations d'animation qui contribuent à l'animation de la commune.

Deux ou trois nouvelles opérations sont à signaler.

Premièrement, cette année, nous faisons un effort particulier sur l'Italie qui est un marché de proximité intéressant pour nous parce que c'est un marché familial et solvable. Autre caractéristique intéressante, les vacances d'été commencent beaucoup plus tôt en Italie puisque les enfants sont en vacances début juin. Or, il se trouve que nous avons des débuts de saison toujours un peu laborieux. Nous avons donc envie d'expérimenter une action de promotion un peu plus forte auprès de la population italienne sur le début de saison.

Une autre affaire importante pour l'Office du tourisme : le numérique. On sait maintenant qu'il faut être présent sur les sites et les réseaux, ceci de manière professionnelle. Là encore, deux chiffres pour rappeler le contexte : deux vacanciers sur trois préparent leurs vacances sur Internet, et un sur deux effectue ses réservations en ligne. Autant vous dire : malheur aux offices qui ne sont pas bien placés, et malheur aussi aux professionnels qui ne font pas l'effort pour suivre et se mettre au même niveau parce que cela signifie que, tout d'un coup, ils se mettent en dehors d'à peu près la moitié du marché. C'est donc une dimension très importante dans le tourisme.

Autre aspect : cette année, nous allons profiter de l'été pour renforcer un peu notre connaissance des publics en faisant une série d'études sur qui est là, pourquoi ils sont là, avec quoi ils ont choisi, combien de temps ils restent, etc., de manière à améliorer encore notre approche et à avoir une approche marketing plus segmentée dans les années qui viennent.

Sur les investissements, il y a peu de changements par rapport à l'année dernière. Nous continuons à investir dans le numérique et nous compléterons le petit triporteur motorisé de l'année dernière qui avait eu un grand succès. Cette année, nous ferons un triporteur à pédale sur l'île de Porquerolles. Cette manière d'aller rencontrer les touristes plaît beaucoup. Au lieu de passer à l'office ou dans un bureau, on va à leur rencontre, et cela marche très bien. Nous insisterons donc un peu là-dessus.

Pour conclure, je dirai que le report à nouveau prévu à la fin 2016 devrait être de l'ordre de 180 000 €, contre 220 000 € l'année précédente.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Y a-t-il des commentaires ?

**M. FALLOT** : Sans polémique aucune, je ne conteste pas ce qui vient d'être dit, mais, en revanche, j'ai lu dans le Var Matin du 13 février que la commune d'Hyères ne figurait pas dans les communes dites « zones touristiques ». Est-ce un oubli ? Y a-t-il un label quelconque pour que tel soit le cas ?

**M. DALMAS** : Je ne sais pas de quoi il s'agit dans Var Matin, cela m'avait échappé. Je vous confirme que nous sommes « station classée de première catégorie » ; il n'y a pas plus en termes touristiques. Est-ce qu'il y a une sous-rubrique qui m'aurait échappée ou une incompréhension... ?

**Mme MONFORT** : Il y avait une carte sur laquelle il manquait Hyères.

**M. DALMAS** : Je vais m'expliquer avec nos collègues de Var Matin.

**M. FALLOT** : Ce n'est pas grave du tout, mais c'était juste une petite question.

**M. SEEMULLER** : Nous apportons bien volontiers notre soutien à cette présentation budgétaire et au travail sérieux effectué par le personnel de l'office, à l'écoute et performant. Nous sommes particulièrement sensibles à tout le travail fait avec les professionnels pour le hors saison qui est un exercice très délicat. Nous sommes extrêmement satisfaits des résultats obtenus. C'est donc un encouragement à accompagner la saison et, nécessairement, à l'agrandir au maximum. En tout cas, merci pour votre travail et à vos élus.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous demande d'approuver le budget de l'Office du tourisme, comme c'est la règle.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Principal - Subventions aux associations - exercice 2016**

**M. DESERVETAZ** : *(lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Très bien.

Dans le premier cas, c'est une inversion des services entre équipement et fonctionnement. Dans le second cas, c'est que, malheureusement - heureusement pour le pays, mais malheureusement pour la situation globale -, de plus en plus de

militaires hyérois sont projetés à l'extérieur, et il est de tradition de leur envoyer un mot des enfants des écoles, ainsi qu'une petite contribution.

**Mme COLLIN** : Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris la raison précise pour laquelle la première subvention...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Elle avait été comprise comme étant déposée pour de l'équipement alors que c'était du fonctionnement. Il y a donc une régularisation.

Je vous rappelle que le centre Loisirs Jeunes est un centre de la Police nationale qui accueille des jeunes tout l'été sur la plage de l'Ayguade. C'est tout à fait remarquable. C'est l'ancien champion du monde de vitesse, Monsieur HUET, qui s'en occupe.

C'est vraiment une régularisation.

Concernant ces deux précisions, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

Nous avons ensuite un ensemble de délibérations sur le personnel et les ressources humaines.

#### **AFFAIRE N° 11 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention**

**M. DI RUSSO** : La première délibération est une demande de subvention auprès du Fonds national de prévention pour réaliser le Document unique d'évaluation des risques professionnels. C'est une demande qui est faite au niveau du Fonds national de prévention et de la Caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Nous devons délibérer là-dessus pour recevoir cette subvention. Cela me permet de dire que le travail pour avoir ce document de prévention au niveau du personnel sera effectué par le service, à l'intérieur du service. Ce n'est donc pas un bureau d'études qui fera ce travail, ce sera fait au niveau de la Direction des ressources humaines sous la direction de Monsieur CABIOCH qui est quelqu'un de très compétent sur le plan de la prévention. Cela nous permettra de mettre nos agents dans les meilleures conditions de travail, bien que - je dois le dire - ils y soient déjà. En retour, nous attendrons une conscience professionnelle sans faille de la part du personnel communal, toutes catégories confondues.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Elle est déjà présente.

Y a-t-il des observations ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 12 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention - cadre de partenariat 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit là de signer la convention-cadre au niveau du CNFPT pour le cas où nous en aurions besoin.

Nous avons déjà les formations qui sont assurées dans le cadre du CNFPT et, si nous en avons besoin, nous pouvons y faire appel.

Je dois dire que, maintenant, les formations sont effectuées à l'intérieur de la Mairie pour faire des économies, c'est-à-dire pour éviter des frais de transports et de repas. De plus, elles sont organisées collectivement.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 13 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Socle commun de compétences pour les Collectivités non affiliées. Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83)**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit de participer, cette fois-ci avec le Centre de gestion, pour assurer le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux, dans l'intérêt du personnel, avec une assistance juridique statutaire éventuellement.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Cette convention est élargie à d'autres missions mais, si l'on élargit, on paie à l'acte. Il n'y a pas de contribution financière au départ pour demander l'élargissement, simplement un accord ; si d'aventure on l'utilise, à chacun de payer une contribution financière complémentaire.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)****AFFAIRE N° 14 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.)**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit de la création d'un poste en contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), destiné plus particulièrement à la médiathèque qui, actuellement, se trouve confrontée à des absences de moyens humains temporaires. Ce serait donc quelque chose de temporaire, mais qui pourrait éventuellement se pérenniser.

Je voudrais souligner les efforts effectués par la collectivité pour la solidarité avec les contrats d'avenir (35), les contrats d'apprentissage pour les handicapés, les contrats de services civique et les CUI-CAE. Je dois dire que la Mairie d'Hyères prend tout à fait sa part dans le cadre de la solidarité au niveau national.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous avez raison de le dire, mais c'est plus que de la solidarité parce que le travail fait est de qualité et efficace. Je pense notamment aux emplois d'avenir : hormis quelques cas particuliers, cela a très bien fonctionné, et nous en avons les conséquences financières sur le budget des espaces verts notamment.

Sur ce sujet, y a-t-il des observations ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)****AFFAIRE N° 15 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2015**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit des agents mis à disposition en 2015. La mise à disposition est prononcée au niveau du maire après l'autorisation de la Commission administrative paritaire. Avec la délibération, vous avez toutes les associations qui bénéficient de ces mises à disposition, associations sportives entre autres.

Là aussi, Monsieur le Maire, il faut aussi souligner que c'est un effort important effectué par la collectivité parce que, sur le plan des mises à disposition, que ce soit pour des associations, pour l'Office du tourisme ou pour le CCAS, cela se monte à un peu plus de 800 000 €. Les associations représentent simplement 500 000 €, sachant qu'elles reçoivent, dans les subventions, la part qu'elles nous reversent ensuite pour les mises à disposition. Cela me paraît quelque chose d'important parce que les associations participent à l'animation de la commune, les associations

sportives aussi, particulièrement pour les jeunes. Je tiens à souligner cet effort important de 800 000 € en tout.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si vous m'autorisez un commentaire, je crois qu'il ne faut pas assimiler complètement les associations, d'une part, et le CCAS et l'Office du tourisme, d'autre part, qui sont les bras séculiers de l'action municipale.

Il faut dire aussi que cela pose une petite difficulté. Vous avez bien compris que c'est la commune qui finance. La commune gonfle sa subvention du montant de ce qu'on lui reverse. C'est donc une subvention. Le problème se pose quand, par exemple, une association nous dit : « Nous avons trois personnes à disposition ; nous y renonçons. » Les personnes réintègrent le personnel communal. D'accord, mais on ne peut pas les payer deux fois : une fois en gardant la subvention surévaluée, puisqu'il y avait le remboursement, et une autre fois en les payant directement.

Pour éviter des mesures trop brutales, le principe que j'ai souhaité arrêter - en tous les cas, je l'ai indiqué aux ressources humaines -, c'est que, quand une personne qui était à disposition part à la retraite et que, de ce fait, nous économisons le traitement, nous pouvons maintenir cette partie de la subvention à l'association. La difficulté est que cela existe depuis 10, 15, 20 ou 30 ans, et tout le monde a oublié quel était le principe.

En revanche, si la personne qui n'est plus à disposition et revient dans le giron des employés communaux, nous sommes obligés de baisser la subvention d'autant puisque, ne serait-ce que vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes, nous ne pourrions pas imaginer payer deux fois.

Une troisième chose me paraît importante. C'est ce qui nous est affirmé, et je n'ai pas de raison d'en douter, mais pourquoi ne pas l'écrire et en avoir la démonstration. Quand nous laissons la subvention parce que l'on nous dit : « Finalement, nous ne voulons plus le détachement, mais nous embaucherons quelqu'un », il faut que l'on nous donne la convention d'embauche de la personne parce qu'il n'y a aucune raison que cela puisse financer autre chose que la mission qui était définie.

Enfin, pour conclure, depuis que nous sommes en fonction, je n'ai donné aucune autre autorisation de mise à disposition et, sauf cas vraiment essentiel, ce ne sera pas la règle parce que c'est un système compliqué. La municipalité précédente avait intelligemment trouvé ce système pour le légaliser parce que, auparavant, ce ne l'était pas du tout. C'est un progrès, mais qui emporte tout de même une difficulté. Je crois qu'il faut, progressivement, que chaque association prenne conscience que c'est une subvention déguisée et que nous ne pouvons pas payer deux fois ; que, quand une personne part à la retraite, nous pouvons fermer les yeux parce que la commune économise ; que nous sachions, si l'on nous rend un salarié en activité, que l'on en embauche un autre ; enfin, pour l'avenir, que l'on ne multiplie pas les mises à disposition, sauf cas utile pour l'intérêt général. Je ne conteste pas le fait que toutes les associations servent normalement l'intérêt général, mais j'ai envie de dire que certaines le servent plus que d'autres.

Élie DI RUSSO le disait, quand on fait le bilan de nos subventions aux associations, on oublie 500 000 €.

**M. SEEMULLER** : Cette pratique est-elle courante dans les autres collectivités locales ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Oui, je pense. Ici, c'est assez développé ; pas plus qu'ailleurs, mais cela existe.

Il y a une différence à faire aussi, si je peux me permettre, pour donner une doctrine. Quand quelqu'un est à disposition trois heures le mercredi après-midi, nous avons une certitude qu'il reste employé municipal et qu'il rend un service collectif à l'association. C'est la mise à disposition totale qui conduit tout de même à s'interroger : si elle dure 30 ans, on peut se poser la question de savoir si l'on est véritablement employé communal. C'est sûrement très utile, cela sert l'intérêt général, mais cela doit être un peu encadré.

Vous avez l'information. S'il n'y a pas d'observation, nous passons au point suivant.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès des services communaux**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit de la mise à disposition éventuelle de personnels venant d'autres collectivités, éventuellement de l'État, auprès du service municipal. C'est quelque chose de très particulier ; cela sert parfois à avoir des personnes qui font des stages dans la collectivité municipale.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Il y a des échanges naturels qui se font, par exemple avec TPM.

Tout à l'heure, nous avons oublié une chose dans le bilan, me semble-t-il, c'est que nous avons tout de même une personne aujourd'hui - mais il y en avait deux hier ou avant-hier - qui est mise à disposition des services fiscaux pour collecter la manne. C'est sûrement pour une meilleure complémentarité entre la commune et les services fiscaux.

Concernant la mise à disposition de personnels auprès des services communaux, y a-t-il des observations ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle**

**M. DI RUSSO** : Il s'agit de la protection fonctionnelle qui donne lieu à une prise en charge, par l'administration, de l'ensemble des frais de procédure occasionnés par l'action pénale et civile, à savoir : honoraires d'avocat, frais d'expertise, frais de consignations, etc. Cela signifie que la collectivité assure la protection de ses employés, qu'ils soient titulaires, non titulaires ou stagiaires.

Dans le récapitulatif, il y a neuf demandes de protection fonctionnelle et, à chaque fois, il s'agit de policiers municipaux qui ont subi des menaces de mort, des violences et outrages, etc. Qu'il me soit permis, Monsieur le Maire, d'en profiter pour rendre hommage à nos personnels policiers qui sont souvent exposés. Là, on le voit, c'est clair, malheureusement.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : L'outrage doit être en rapport avec les fonctions qui correspondent à leur mission.

**M. COLLET** : Nous voterons cette délibération sans aucune réticence. En revanche, nous supposons, bien évidemment, que les auteurs de ces faits ont été appréhendés, identifiés et sanctionnés, ce qui nous semblerait un juste retour des choses vis-à-vis du contribuable qui, quelque part, participera au coût de cette mesure.

Le cas échéant, et comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, pensez-vous accorder cette même protection aux élus s'ils devaient se trouver dans une même situation ?

**M. DI RUSSO** : C'est fait.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si vous êtes insultés, il n'y a pas de problème.

**M. COLLET** : Vous confirmez donc, le cas échéant... D'accord.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Bien entendu, ils n'ont pas encore été jugés puisque, par définition, on leur fournit un avocat. Nous verrons si les personnes qui ont sévi seront condamnées mais, là, nous ne pouvons pas intervenir. Nous sommes en amont d'un jugement.

Pour les élus, c'est prévu dans les mêmes conditions, dès lors que cela correspond à l'exercice de leur fonction et qu'il ne s'agit pas de détails.

C'est prévu pour les fonctionnaires et pour les élus.

**M. COLLET** : Peut-on aussi imaginer que les résultats de ces dossiers seront communiqués ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Bien entendu.



– **M. COLLET** : D'accord.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ceci pour une raison simple, c'est qu'il faut délibérer.

Je peux vous dire que cela fait 20 ans que je suis élu et que je me fais insulter - comme tout le monde, en tout cas dans certaines fonctions. J'ai souvent fait des recours, mais je n'ai jamais utilisé la protection fonctionnelle où que ce soit. À un moment donné, il est extrêmement difficile de distinguer si c'est la fonction ou si c'est l'individu. Moi, je n'ai même jamais réfléchi, j'ai dit que c'était l'individu, même si c'était assez largement la fonction ; il peut y avoir des interprétations différentes.

Dans le cours de ce mandat, il m'est arrivé de refuser une demande de protection fonctionnelle. D'ailleurs, la personne intéressée a fait appel de cette décision ; ce sera jugé. Dans la mesure où j'avais fondé ce refus sur le fait que la personne avait fait une action, qui relevait du pénal, dans le cadre de fonctions qu'elle n'aurait pas dû assumer, pour l'instant, les tribunaux m'ont donné raison à deux reprises. Ce n'est donc pas obligatoire.

**M. SEEMULLER** : J'observe que, sur les neuf, il y a cinq menaces de mort, ce qui est inquiétant dans le contexte actuel. Cela correspond-il à une aggravation du climat dans la relation entre la police et un certain nombre de personnages, ou bien est-ce quelque chose de courant ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je ne crois pas. Honnêtement, c'est un peu courant. C'est scandaleux dans tous les cas. Après, il y a une fragilité psychologique un peu différente de l'intéressé, mais cela se produit. Nous avons des délibérations de ce type chaque année.

**M. DI RUSSO** : Disons qu'il n'y a pas plus de demandes que d'habitude.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Malheureusement, nous sommes dans une société où cela ne s'améliore pas vite.

S'il n'y a pas d'autres observations, vous nous autorisez donc à appliquer la protection fonctionnelle.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Monsieur CARRASSAN va nous présenter un certain nombre de délibérations concernant la culture.

**AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M) qui est une émanation du CNRS.

Cette convention n'est pas une innovation. Le partenariat avec ce laboratoire existe depuis longtemps dans la mesure où il intervient principalement sur la colline du château, sur les remparts et, depuis peu de temps, sur le château lui-même, du moins ce qu'il en reste et ce que l'on en cherche.

C'est l'un des points de notre patrimoine auquel nous sommes de plus en plus attentifs. Pour vous donner une idée, la restauration des remparts a commencé il y a 20 ans environ, en 1995 ; chaque année, on en fait un bout - nous en parlerons dans les délibérations suivantes. Quant au château lui-même, les premières fouilles ont commencé il y a deux ans, à l'automne 2014, et elles ont donné d'excellents résultats. Je vais en dire un mot.

Ce partenariat existe ; simplement, la convention va le formaliser, l'encadrer et le conforter.

Le directeur scientifique de ce laboratoire, David OLLIVIER, est un archéologue remarquable. Il est secondé par l'attaché de conservation du site d'Olbia, une archéologue non moins remarquable, Carine DEAL.

Pour ce qui concerne les fouilles du château, ce dernier - que personne de vivant n'a jamais vu - était au sommet de la colline, et on en a découvert l'escalier il y a deux ans, parce qu'il y avait bien un escalier qui menait quelque part. L'année dernière, à l'automne 2015, on a découvert les bases de la tour majeure de ce château au point sommital de la colline. Cette tour devait, évaluée d'aujourd'hui, mesurer au moins 15 mètres de haut. Ce château, en entier, devait être assez impressionnant.

Nous travaillons à sa restitution, peut-être un jour à sa restauration, mais ceci est une autre histoire.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Il me semble que l'on a également retrouvé une clef dont on pense quelle est celle du château.

**M. CARRASSAN** : Tout à fait.

Mes chers collègues, je pense que cette signature ne pose aucun problème et que l'on peut autoriser le maire à signer cette convention qui nous permet de poursuivre ces travaux, ces restaurations et ces fouilles.

En tout cas, les fouilles du château continueront en 2016, et je peux ajouter que le directeur scientifique de ce laboratoire LA3M sera aussi un référent dans l'étude de la gestion de la colline du château, étude que nous avons lancée récemment et qui est une première dans l'histoire de ce patrimoine.

Voilà, autorisons Monsieur le Maire à signer.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? L'autorisation est donc donnée.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**M. CARRASSAN** : C'est un peu une retombée de ce que nous venons de dire.

La restauration des remparts se poursuit. La dernière campagne de restauration, en 2014/2015, a permis - vous le voyez du centre-ville - de restituer les remparts qui vont de Castel Sainte Claire à la Tour ronde en 2014 et, en 2015, ceux qui vont de la Tour ronde à la Tour carrée et à la Tour Saint-Jean dont on devrait inaugurer les travaux dans peu de temps.

Ces deux tranches ont coûté chacune 800 00 € hors taxes et ont été financées par l'État (20 %), le Conseil régional (10 %) et le Conseil départemental (30 %), pour un total de subventions de 60 %.

Nous poursuivons cette restauration en demandant, pour 2016, et pour 40 000 €, une subvention à l'État pour 8 000 €, soit 20 % de ce qui est possible. 8 000 € sont donc demandés à l'État, Monsieur le Maire.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Personne n'est contre ?

**M. CARRASSAN** : Nous demandons la même chose à la Région pour le même projet.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci pour votre approbation de ces subventions.

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)****AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur**

**M. CARRASSAN** : La Ville d'Hyères a le label « Ville d'art et d'histoire », ce dont nous nous sommes tous réjouis, et une convention existe entre le service de l'État « Ville d'art et d'histoire » et la Ville. Au nom de cette convention, nous pouvons demander à l'État une subvention permettant de financer une partie du salaire de l'animateur de l'Architecture du patrimoine, des manifestations, des activités autour du patrimoine, la signalétique et des outils pédagogiques. La dépense est de 93 000 € ; le plan de financement est d'environ 53 000 € pour la Ville d'Hyères et de 40 000 € pour l'État. Nous demandons donc ces 40 000 € à l'État.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)****AFFAIRE N° 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine / Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l' EPIC Office de Tourisme d'Hyères -- Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer**

**M. CARRASSAN** : Au nom de la même convention que je viens d'évoquer, il est prévu un travail étroit avec l'Office du tourisme, ce dernier et le service du Patrimoine marchant d'un même pas. C'est dans cet esprit-là qu'une convention a été rédigée afin de formaliser les rapports entre l'EPIC et la Ville pour organiser les visites guidées, l'accès aux monuments, la qualification des guides, la formation des professionnels du tourisme, la promotion et la communication relatives au patrimoine de la ville.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des cultures et du paysage - Approbation du Projet Scientifique et Culturel**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis particulièrement heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce grand projet de la Ville d'Hyères : un nouveau musée qui s'intitulera « Musée des cultures et du paysage. »

Aujourd'hui, ce grand projet apparaît sous la forme particulière d'un projet scientifique et culturel (PSC). Autrement dit, nous en sommes au principe ; nous ne parlerons pas de l'ouverture des fenêtres et des horaires de week-end. Il s'agit du principe de ce grand projet.

Cette forme du PSC n'est pas libre ; elle est convenue, administrative et contrainte. Vous la voyez apparaître dans la table des matières de ce projet qui vous a été communiqué. Nous devons passer par certaines étapes : l'environnement, les publics, les moyens, etc.

Ce document est nécessairement rédigé par un conservateur ou une conservatrice. Je ne suis pas l'auteur de ce projet scientifique et culturel. C'est notre conservatrice, Martine SCIALLANO, qui en est l'auteur. C'est une obligation, une telle rédaction doit être effectuée par une conservatrice dont la compétence et l'expertise sont reconnues par l'État.

Cette conservatrice, Martine SCIALLANO, que beaucoup d'entre vous connaissent, est en poste à Hyères depuis 2006, soit depuis une dizaine d'années, et elle a été justement recrutée exprès pour concevoir le musée de la ville d'Hyères.

En moyenne, un musée se conçoit en cinq ans ; là, cela fait un peu plus parce que, chemin faisant, il y a eu un accident. Nous avons donc remis cela à plus tard. Nous pourrions éventuellement l'évoquer, mais je ne pense pas que ce soit l'actualité.

Cette procédure d'un projet scientifique et culturel est obligatoire parce que le musée d'Hyères et ses collections sont labellisés Musée de France. Elles sont donc sous la protection de l'État et, par délégation, sous celle de notre conservatrice.

Si ce PSC vous est présenté aujourd'hui - si vous l'avez reçu et si vous avez eu le temps de l'examiner -, c'est qu'il a, d'ores et déjà, l'accord du conseiller pour les musées de la Direction régionale des affaires culturelles. Cet accord rend possible la délibération d'aujourd'hui, ce qui fait que, ensuite, ce même projet sera soumis à l'Inspection générale des musées de France.

Voilà pour la forme administrative.

Pour vous donner la tonalité de ce musée des cultures et du paysage, Monsieur le Maire et moi-même avons rédigé une introduction ; je pense que vous l'avez reçue. Je reviens un instant sur ce petit texte. « *Ce projet est l'expression d'une nouvelle politique pour le musée d'Hyères qui vit le jour en 1883, il y a 133 ans. Il signifie*

*l'ambition et la cohérence qui accompagnent aujourd'hui sa renaissance en lui conférant une dimension culturelle à la mesure d'un territoire d'exception.*

*Le Musée des cultures et du paysage, le nouveau musée d'Hyères, réunira en effet les deux sites d'Olbia et de l'ex-Banque de France posés au deux extrémités de notre histoire visible depuis le IV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ jusqu'à nos jours [on pourrait dire, Monsieur le Maire, jusqu'à la fondation Carmignac].*

*Au cœur de son récit [car ce musée proposera un récit], on observera comment le jeu interactif de la nature et des hommes aura façonné le paysage selon chaque culture en son temps. »*

J'examine un ou deux éléments de ce que je viens de lire.

Première chose, on se situe dans l'Histoire. Le musée des beaux-arts d'Hyères ne sort pas du chapeau, il a déjà une longue histoire. Nous travaillons simplement à sa renaissance en lui donnant une nouvelle ambition. Ce musée a eu quelques sites différents à travers ces quelques bâtiments à Hyères :

- en 1833, il se trouve au château Denis, à côté du jardin Denis. C'est là que résidait le maire Alphonse Denis qui fut maire de 1830 à 1848 ;
- en 1935, le musée s'en va au Park Hôtel car le château Denis était trop petit - c'était encore le Grimm's Park hôtel -, et il y reste de 1935 à 1965 ;
- en 1965, il va dans la cité administrative qui était place Lefebvre, là où nous avons fait la médiathèque. Justement, il reste là jusqu'à la réalisation de cette dernière, c'est-à-dire jusqu'en 2002 à peu près.

À partir de 2002, il part en conteneurs au garde-meuble.

Il y a un point important à savoir - j'ai dit tout à l'heure qu'il était Musée de France : depuis que ce musée est parti en conteneurs au garde-meuble, le label Musée de France a été maintenu par l'État parce que les collections de ce musée méritaient toujours ce label, même si elles n'étaient pas visibles durant ce temps. C'est un point qui mérite d'être noté.

La médiathèque étant faite, le musée étant en conteneurs, le souci du maire de l'époque, feu Léopold RITONDALE, a été de trouver un lieu à venir pour le musée. C'est la raison pour laquelle il achète l'ex-Banque de France, quand elle a été proposée à la Ville en 2005. En 2006, il recrute une conservatrice, toujours la même, Martine SCIALLANO, pour réaliser ce musée.

Nous y sommes, après quelques détours.

La renaissance de ce musée va avec une nouvelle ambition ; je dirais une amplification. Nous ne reprenons pas un ancien projet sur lequel la conservatrice avait travaillé, nous allons bien plus loin : nous amplifions le musée et rejoignons les deux sites dont je parlais tout à l'heure, le site d'Olbia et celui de la Banque.

Le paragraphe se terminait en disant que l'on allait lui donner une dimension culturelle à la mesure d'un territoire d'exception. À mes yeux, c'est un point fondamental. Ce territoire d'exception, vous le connaissez tous, mais il mérite souvent d'être éprouvé. Pour ce faire, on peut monter au sommet du Castéou (la colline du château), on se met sur le belvédère et on s'adosse à la chaîne des Maurettes avec ses trois sommets (le Fenouillet, le Castéou lui-même et le Paradis, de droite à gauche si l'on regarde le sud). Face au sud, vous voyez apparaître, devant vous, un amphithéâtre spectaculaire avec le large de la Méditerranée, les îles d'Or et le littoral qui va des Vieux Salins jusqu'à l'Almanarre. À l'arrière-plan, vous avez Sauvebonne à gauche, le mont des Oiseaux à droite, et la plaine côtière.

Dans l'espace, on voit toutes les dimensions de ce territoire : maritime, insulaire, littoral, rural, forestier, naturel, urbain. Toutes les dimensions d'un espace possible y sont. Où est-ce que l'on raconte l'histoire de ce territoire ? Nulle part. Elle est éparpillée ici et là, mais il n'y a nulle part de site pour restituer cette histoire, pour la transmettre, pour faire apparaître la suite des cultures qui l'ont façonnée.

Les dimensions sont dans l'espace, et les cultures qui se suivent sont dans le temps. Dans le temps, cela part des Grecs à Carmignac. Nulle part cette histoire n'est racontée. Le Musée des cultures et des paysages racontera cette histoire nous reliant aux générations disparues sans lesquelles nous ne serions rien.

Mes chers collègues, je vais citer Jean CLAIR qui fut conservateur du musée Picasso à Paris : « *Ouvrir un musée, c'est mettre son espoir dans la pérennité d'objets, de gestes, d'actions, d'œuvres en leur conférant une sorte d'immortalité laïque et républicaine.* »

Cela peut faire penser à Malraux qui voit dans le musée un *anti-destin si notre destin est la mort.*

Ouvrir un musée, c'est ainsi proposer d'entrer dans la communauté des vivants et des morts où nos existences passagères, en quête de sens et de valeurs, peuvent trouver une force et le goût de vivre, avec cette pensée de Tocqueville selon laquelle : « *Lorsque le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres.* »

Mes chers collègues, le Musée des cultures et des paysages sera ainsi une lumière sur notre territoire.

Au cœur du récit de ce musée, on verra apparaître la suite des cultures : on a dit Olbia, les grecs et les romains qui leur succèdent, et les gallo-romains qui viendront après. Un exemple de cette succession des cultures sur un point précis peut s'apercevoir, c'est la collégiale Saint-Paul. Tout le monde la voit de la ville et accepte ce qu'elle est, ce tout qui fait une unité singulière. Il faut savoir que cette unité est en fait une accumulation d'époques diverses : il y a le roman provençal pour commencer ; s'ajoute plus tard, au XVI<sup>ème</sup> siècle, le gothique renaissant avec la nef qui a été ajoutée, et l'ajout d'un clocher à l'époque baroque. Évidemment, tout cela

s'ajoute parce que, à l'époque, il n'y avait pas d'ABF. S'il y en avait eu un, rien de tout cela n'aurait vu le jour.

C'est ainsi que nous avons la collégiale Saint-Paul. On pourrait aussi prendre l'exemple de la villa Noailles - c'est un peu autre chose : elle a été construite dans les ruines des remparts du château ; il y a quelque chose qui ne va pas, indépendamment de tout ABF. Même à l'époque, ce n'était pas possible. Cependant, le vicomte étant très riche, il a pu obtenir une dérogation du secrétaire d'État aux Beaux-arts.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Carmignac apparaît dans une cave.

**M. CARRASSAN** : La villa Noailles s'est construite en toute illégalité.

Bref ! C'est pour sourire, mais cela est vrai.

Bien sûr, vous avez vu sur le document qui vous a été envoyé que les collections de ce musée, labellisé Musée de France, se décrivent en quelques milliers de pages, ce qui montre un peu leur étendue. Il y a les collections d'archéologie et les collections des beaux-arts.

Avec Olbia, nous aurons les collections d'archéologie, et il sera proposé une promenade archéologique sans équivalent sur la côte méditerranéenne. Avec la Banque qui aura son lieu d'expositions permanentes et temporaires avec une salle performante au rez-de-chaussée, Hyères se replacera dans le contexte plus large de la Côte d'Azur où le paysage, à l'abri d'un climat béni des dieux, a attiré la villégiature qui, à son tour, a façonné le paysage.

Bien entendu, aussi bien à Olbia qu'à la Banque, les moyens multimédias et les techniques les plus récentes en ce domaine viendront s'ajouter aux usages traditionnels attendus.

Mes chers collègues, même si, aujourd'hui, la délibération porte sur le principe de ce Musée des cultures et du paysage, je sais que de tels projets peuvent susciter de l'inquiétude. Depuis 20 ans que je siége dans cette assemblée, j'ai entendu toute sorte de discours dans de pareilles circonstances : des discours de crainte, des discours de peur, des discours frileux, parfois allant jusqu'à des discours agitant l'épouvantail d'une catastrophe budgétaire. Par le passé, si ces discours avaient été suivis, il n'y aurait à Hyères ni vélodrome, ni médiathèque, ni piscine, ni villa Noailles, etc. Néanmoins, nous sommes allés au-delà de ces craintes parce que le défi que nous proposons était raisonnable.

Alors, mes chers collègues, pas de discours dépressif dans une pareille circonstance ! Parce que la vie est courte et qu'il faut dire « non » à la banalité et à la médiocrité, je vais vous demander d'approuver ce projet scientifique et culturel dont je salue son auteur, Martine SCIALLANO. C'est un projet qui est à la mesure de la ville, de son histoire, de son patrimoine, de ses cultures et de son paysage. Il est



ouvert sur l'avenir et apportera à la commune une richesse nouvelle qui lui permettra de briller encore sur la Côte d'Azur.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci. J'ai cru qu'il allait vous dire : « Je vous demande d'approuver à l'unanimité... »

**M. CARRASSAN** : Je le souhaite.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : En tous les cas, il y a de la passion, et je crois que l'on ne peut pas concevoir la culture sans passion.

Comme tu l'as dit, nous ne sortons pas du néant, c'est la continuation - avec la touche qui peut être celle des uns ou des autres - d'un projet qui a avancé sous les municipalités précédentes, et je suis heureux qu'il aboutisse dans ces conditions-là.

**M. KBAIER** : Merci, Monsieur le Maire, et merci à Monsieur CARRASSAN d'avoir bien lu la convention Ville d'art et d'histoire signée entre l'État et l'ancienne municipalité. Nous avons bien reconnu tous les termes.

Cette délibération appelle tout de même quelques observations de notre part.

Indépendamment de l'opportunité de réaliser un musée en ce lieu sur ce thème, indépendamment de la qualité du projet que vous nous présentez, indépendamment du contexte artistique local à forte valeur ajoutée avec la future fondation Carmignac ou la villa Noailles qui pourrait éventuellement être en concurrence, indépendamment de l'investissement, mais surtout des coûts de fonctionnement - vous en avez parlé -, bien sûr, on peut ne pas être dépressif, inquiet ou négatif, mais cela va tout de même coûter au niveau du personnel, des assurances et des œuvres qu'il faudra acheter, assurer et conserver. Une question importante s'impose donc.

Ce label engage surtout sur un point : la réalisation d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ; c'est dans la convention que vous avez lue. D'ailleurs, je vous rappelle que ce dossier, qui a été validé dès son premier passage devant le jury - ce qui est assez rare car, d'habitude, c'est accepté après le deuxième ou le troisième passage - a notamment retenu l'attention des membres qui le composaient car il était projeté d'installer un CIAP à la Banque de France. C'est cela qui avait séduit le jury, en 2004. Là, je vais faire une petite critique : dès votre arrivée, vous avez prétexté une notification tardive des marchés, vous avez fait fi de la continuité de l'action publique et avez procédé à l'annulation pure et simple de ce projet, condition pourtant essentielle au maintien du label. Je vous rappelle que ce label est valable pour cinq ans, soit jusqu'en 2019, et que la procédure de révision commence deux ans avant, donc dès 2017, soit l'an prochain. Je vous rappelle aussi que seulement deux villes dans le Var ont ce label : Fréjus et Hyères.

Comment comptez-vous faire pour justifier cet abandon auprès de la DRAC ? Par ailleurs, avez-vous une solution de rechange pour garder ce label ? Si oui, laquelle ? En tout état de cause, nous votons contre cette délibération.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vais laisser Monsieur CARRASSAN répondre avec plus de détail. Vous avez dû mal entendre que ce projet était avalisé par la DRAC ; il est donc difficile de penser qu'elle n'est pas consciente du projet que vous soulevez.

Le CIAP est un centre d'interprétation ; il faut interpréter quelque chose. Dans la chronologie, cela vient donc après un musée et pas avant.

Troisième élément de réponse, il y aura un CIAP, mais il ne sera peut-être pas en totalité à la Banque de France, et nous avons des destinations possibles à immédiate proximité. Il n'y a donc pas d'inquiétude. Je trouve un peu regrettable, dans la mesure où nous sommes tout de même largement dans le prolongement d'une ambition collective, que vous donniez l'impression d'être contre un Musée des cultures et du paysage à Hyères.

**M. KBAIER** : Nous avons peur que ce label ne nous échappe.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je pense que le premier qui nous aurait alerté était le directeur des affaires culturelles qui est totalement derrière ce projet.

**M. KBAIER** : Espérons. Nous pouvons nous abstenir.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Les labels sont importants, mais c'est un peu comme les décorations : les actes comptent beaucoup plus que la décoration que l'on reçoit. Pour moi, ce sont les actes qui comptent, c'est la création d'un musée de qualité plutôt que la décoration qui pourrait en résulter.

**M. CARRASSAN** : Je ne comptais pas revenir sur ce proche passé, mais j'ai les éléments pour y revenir. Puisqu'il est question de musée et que j'ai évoqué la trajectoire de la conservatrice, je rappellerais que, lorsqu'elle a été recrutée en 2006, elle a travaillé à un projet de musée qui a été abouti. Un projet scientifique et culturel avait été proposé au Conseil municipal le 25 juin 2010. Ce projet de musée, qui s'appelait « l'Autre musée », a été voté à l'unanimité : Jean-Pierre GIRAN l'avait voté, moi de même, ainsi que Francis ROUX, Élie DI RUSSO, Michel PELLEGRINO et Monsieur POLITI. C'était quelque chose qui tenait debout.

Il se trouve que les aléas de la vie locale ont fait que ce projet, voté à l'unanimité, a été éliminé sans autre forme de procédure et sans passer par le Conseil municipal. Il a bien fallu meubler le vide que cela a laissé, et c'est ainsi qu'est arrivé sur la table le projet de CIAP. Or, comme Monsieur le Maire vient de le rappeler, nous sommes obligés de souligner une anomalie, même si elle avait ses supporteurs : en général, les villes qui font un CIAP le font parce qu'elles ont un musée. Je n'ai jamais vu de musée éliminé pour réaliser à la place un projet de CIAP. Ce n'est pas la même chose intellectuellement et culturellement. Un musée est fait pour transmettre du sens, des valeurs et de l'Histoire, alors qu'un CIAP est fait pour informer et pour envoyer les gens au musée. Un CIAP est important, et je ne le dénigre pas. D'ailleurs, nous en ferons un puisque nous avons le label Ville d'art et d'histoire. Je voulais rappeler cela.

L'ordre logique des choses, c'est : le musée d'abord, et ensuite le CIAP, c'est-à-dire l'essentiel d'abord et l'accessoire ensuite. Je crains que, dans ce passé que j'évoque là, après votre intervention, on ait confondu l'accessoire et l'essentiel et que l'on ait voulu faire de l'accessoire l'essentiel, ce qui est une confusion dommageable à mes yeux.

Aujourd'hui, bien entendu, la convention Ville d'art et d'histoire - que nous faisons nôtre, à un détail près -, a été revue avec les services de l'État sur ce point précis de l'utilisation de l'ex-Banque de France. L'État, aussi bien le service Ville d'art et d'histoire que le service des musées, a officiellement accepté notre proposition. Ce n'est donc pas une improvisation de ma part. Il n'y aurait pas de PSC aujourd'hui s'il n'y avait pas le feu vert du Conseil des musées de la DRAC, ainsi que l'attente de l'Inspection générale des musées de France.

Sur le plan formel, nous sommes tranquilles, et votre inquiétude peut être levée. Nous garderons le label, évidemment, et l'État nous le conservera. Le projet de CIAP aura lieu ; la réflexion continue. J'étais en discussion avec la responsable de cette affaire à la DRAC, et nous avons évoqué quelques pistes à Hyères, notamment deux, qui sont en cours d'exploitation.

Voilà ce que je peux vous dire, mais ne soyez pas inquiet.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Monsieur EYNARD-TOMATIS, prenez l'habitude de lever la main, que ce ne soit pas Monsieur COLLET qui la lève pour vous.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Je l'avais levée, mais vous ne l'aviez pas vue.

Concernant ce projet, on ne peut que souscrire à son intérêt culturel et scientifique, surtout après la présentation passionnée de Monsieur CARRASSAN. Je l'ai parcouru, et j'y ai vu tout le côté intéressant au niveau culturel. Sur la part administrative, il est bien entendu fait référence au fait que Hyères appartient à TPM, au fait que les pouvoirs publics sont très impliqués dans ce projet et qu'ils souhaitent faire passer des conventions, surtout au niveau de l'Éducation nationale, avec la Ville et le musée pour la formation des enfants. On sent très bien que ce projet va avoir une envergure qui va dépasser les limites de la Ville d'Hyères.

En revanche, ce que l'on ne sent pas exactement dans le projet, c'est quel va être son coût prévisionnel. Avant d'avoir plus d'informations de votre part, et comme nous étions précédemment sur les questions des subventions, n'aurions-nous pas intérêt à demander, d'emblée, une subvention auprès de TPM pour la réalisation de ce projet ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : De mémoire, le coût prévisionnel des travaux de la Banque de France est de 3 ou 3,5 M€ TTC. Pour un projet de cette envergure, cela me semble responsable. Il y aura un coût de fonctionnement, mais il n'est pas non plus très élevé. La productivité pour l'image d'Hyères et son rayonnement, y compris sur le plan touristique, sera très supérieure aux petits coûts de fonctionnement qui seront engendrés.

**M. SEEMULLER** : Puisque que nous sommes ensemble, je voudrais citer un auteur très connu dans cette assemblée, Jean-Pierre GIRAN :

*« Une politique rigoureuse doit être poursuivie parce que se satisfaire d'une situation convenable, quand on sait l'évolution à venir, serait irresponsable. »*

*Je vous rappelle les lignes directrices de ce budget : maîtrise des dépenses de personnel ; maîtrise des charges à caractère général et autres charges courantes, notamment à travers une politique de mutualisation renforcée ; un niveau d'investissement qui reste convenable, mais qui est quand même limité parce qu'il doit être compatible avec une épargne restaurée, mais fragile. »*

Je vous cite à dessein parce que, depuis deux ans, nous sommes dans une situation financière difficile et que nous avons demandé à l'ensemble des Hyérois de faire un effort sur la fiscalité. Nous pensions qu'il y avait d'autres pistes. Il faut avoir en tête le fait que la situation financière de la Ville ne permet pas de tout faire.

Sur cette question culturelle, je comprends tout à fait ce que cela peut représenter pour Monsieur CARRASSAN par rapport à ce qu'il est, ce qu'il a fait et ce qu'il a envie de faire. Je comprends cette aspiration d'autant plus que je la partage.

Il n'empêche que cette délibération me pose plusieurs difficultés.

La première - nous en avons parlé ensemble lors de la commission des affaires culturelles : vous nous demandez explicitement d'installer ce musée dans un lieu qui est déjà occupé par la convention Ville d'art et d'histoire signée le 28 février 2014 entre le préfet et le maire. Cette convention précise : *« Un nouvel équipement, la Banque, sera le lieu qui devra traduire cet esprit d'échange et de partage du patrimoine et des territoires. Elle sera la porte d'entrée vers les équipements culturels, les sites d'interprétation, les paysages et les chantiers en cours. Elle rassemblera trois entités : le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, l'Atelier du patrimoine et la Maison des projets. »* Voilà ce qui était un engagement, et voilà ce qui est une réalité.

Je comprends que vous vouliez modifier vos intentions, mais je ne les connais pas. Allez-vous déménager le centre d'interprétation ? Oui ou non ? Où allez-vous l'installer ? On parle d'engagements précis ; nous aimerions donc, dans cette assemblée, savoir précisément où vous allez installer le centre d'interprétation si vous installez le musée.

Par ailleurs, vous souhaitez créer un nouveau musée dans la Banque. J'attire l'attention de l'ensemble des élus sur l'offre culturelle extrêmement riche - tant mieux pour notre ville - pour une ville de 55 000 habitants. Nous disposons déjà d'une médiathèque, du centre Olbia, de la villa Noailles, du théâtre Denis, du château, de la tour des Templiers, des églises, sans parler des nombreux et brillants festivals et des aides aux centaines d'associations et aux artistes qui interviennent dans ce domaine privilégié. Hyères est réellement synonyme de culture, et c'est une part très significative du budget que nous y consacrons.

On ne peut pas oublier également les grands évènements qui arrivent avec l'installation du futur Musée d'Art contemporain de Porquerolles et de la fondation Carmignac qu'il va falloir, là aussi, digérer et mettre en musique.

Nous ne sommes pas une île au milieu de nulle part, nous sommes au sein d'une agglomération toulonnaise qui offre, elle aussi, de formidables opportunités (équipements, manifestations, festivals culturels) et dans une région dont le niveau se situe sur un plan international en matière culturelle (la fondation Maeght, Marseille, etc.). Tout cela montre que cette question culturelle doit se comprendre dans sa globalité, pas seulement pour répondre à nos préoccupations hyéroises, mais bien se trouver dans cette identité déjà existante. Ce musée apportera-t-il quelque chose de plus ? Est-il donc raisonnable d'ouvrir ce nouveau musée ?

Je l'ai dit, l'environnement financier est contraint. Chaque nouvelle dépense publique doit être examinée avec la plus grande attention ; c'est ce que vous ne cessez de nous répéter. Aurons-nous des aides du Département et de la Région pour conforter ce nouveau musée, sachant qu'il y a déjà des difficultés à conforter les demandes des musées existants ?

Pensez-vous que le président de TPM, qui subventionne déjà le musée de Toulon, va se tourner vers nous pour nous dire : « Bien entendu ! Voilà une belle opportunité et, sur ce musée, je vais vous aider à l'accomplir » ? Je ne le crois pas.

S'agissant du coût, si c'est un lieu ouvert au public, il imposera 10 à 12 personnes, des coûts d'entretien pour les expositions permanentes, la remise en état des collections, la charge financière des évènements réguliers à organiser, sans parler des dépenses de communication.

Nous disposons aujourd'hui d'expériences de villes de notre taille, voire de taille supérieure, qui gèrent des musées. Vous avez annoncé 3,5 M€ d'investissement ; je vous fais le pari que nous ne tomberons pas en dessous de 500 000 € en termes de budget de fonctionnement. Au regard des contraintes budgétaires que vous nous avez citées... D'ailleurs, on le voit bien : à chaque examen budgétaire, on serre.

Pour rentabiliser cette somme-là, si on fait payer un billet d'entrée 5 € - c'est une hypothèse de travail -, le nombre de visiteurs devra être équivalent à quatre fois la population d'Hyères, soit 200 000 visiteurs, ce qui représente les plus grands évènements culturels aujourd'hui en France. La conséquence directe est que le budget de ce musée sera pris dans les dépenses culturelles existantes des associations et des animations. Le risque majeur est là : si nous nous engageons dans ce musée-là, nous en aurons la contrepartie, ensuite, sur l'ensemble de la politique culturelle qui est une réussite mais qui, aujourd'hui, peut être fragilisée.

Je me pose donc des questions pour essayer de sortir par le haut parce que notre volonté n'est pas de ne pas faire ce musée, mais de voir comment on peut l'inscrire dans une continuité. Je vous ferais deux propositions.

Dans les collections actuelles, on aurait trois types de collection. S'agissant des collections naturalistes avec les collections d'oiseaux, il existe un musée d'histoire naturelle à Toulon ; ne pouvons-nous pas le compléter ? Ne pouvons-nous pas non plus travailler avec le conservatoire et le parc national pour trouver un lieu - pourquoi pas les Pesquiers - où l'on pourrait exposer ces animaux et qui serait en cohérence avec l'ensemble des lieux où ils existent ?

Deuxièmement, concernant les pièces antiques, nous menons un travail de très grande qualité sur Olbia, ce qui est une très bonne chose. Ces objets antiques n'ont-ils pas leur place sur le site d'Olbia pour conforter les visites et apporter les éléments complémentaires ?

Quant aux beaux-arts, qui sont des tableaux datant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut tout à fait imaginer quelque chose qui soit adapté - peut-être dans la vieille ville dans le cadre du Parcours des Arts - et qui serait, un moment, sur la tradition d'un musée, mais à la taille de ce que peut être cette collection.

Méfions-nous ! Un musée pèse lourd financièrement et, sans un sponsor important, une collectivité n'attirera pas le public. Aujourd'hui, toute une série de collectivités qui s'y sont engagées rencontrent de vraies difficultés en termes de public ; je pense à Lens qui a fait un partenariat avec le Louvre.

C'est la première idée que nous avançons : partager avec TPM et avec l'existant, répartir sur le territoire et mettre en valeur cette cohérence par rapport à un existant.

S'agissant du deuxième élément, je ne voudrais pas que l'on sente, dans cette intervention, qu'il puisse y avoir une pression quelconque des responsables de la villa Noailles ou de TPM dans l'idée que j'avance. Je l'ai faite il y a très longtemps et je la maintiens. Aujourd'hui, dans les musées, les publics attendent de la créativité, des rencontres et de la convivialité. Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle ; on ne peut pas faire fi de ce que représentent aujourd'hui des événements culturels, le poids du numérique et des réseaux. Dans cette ville, à travers le travail qui a été fait par les équipes de la villa Noailles, en lien avec ce que vous avez fait, Monsieur CARRASSAN, depuis 20 ans, avec ce qu'a fait le président de TPM, le soutien que vous, Monsieur GIRAN, y apportez, et aujourd'hui d'autres partenaires dont le Centre Pompidou, nous avons peut-être l'opportunité de faire le musée du XXI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, je ne dirais pas « le musée », mais il s'agirait de faire un espace ouvert du XXI<sup>e</sup> siècle à la Banque qui serait le pendant de la villa Noailles et qui pourrait être un lieu, pas seulement de visite du passé, mais de création, d'innovation des incubateurs - j'insiste sur ce terme parce qu'ils touchent la jeunesse directement et qu'ils sont générateurs d'emploi -, des lieux de rencontre et de fête.

Nous serions alors dans la cohérence complète du parcours qui partirait d'Olbia, qui continuerait au château, qui pourrait aller à travers la médiathèque et cette villa Noailles, et qui se projetterait ainsi dans une continuité à la fois territoriale et culturelle sans coûter d'argent supplémentaire aux contribuables hyérois. Cela

apporterait, je crois, une touche finale au travail entrepris par vous, Monsieur CARRASSAN, il y a 20 ans : faire revivre Noailles.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur KBAIER, je crois que nous nous sommes répondu.

Monsieur SEEMULLER, vous parliez de la cohérence du parcours ; je parlerai de l'incohérence de votre pensée qui, d'ailleurs, est systématique. Vous dites tout et son contraire : vous faites une première partie où vous dites qu'il faut faire des économies, et vous terminez par un espace d'art contemporain emblématique et merveilleux dans lequel on pourrait décliner des Grecs à Carmignac, en passant par l'ère victorienne et Noailles. Vous concluez en contradiction totale avec le point de départ de votre intervention et en adhésion totale avec l'exposé de François CARRASSAN puisque nous ne faisons rien d'autre que d'essayer, dans ce lieu, de mettre en musique la chaîne culturelle qui s'est instaurée à Hyères depuis l'antiquité jusqu'à demain. De plus, bien entendu, il y aurait également - cela ne vous a pas échappé, et j'en suis un fervent défenseur - des expositions contemporaines, et donc temporaires, pour être au fait de la créativité permanente. Je ne vois donc vraiment pas la cohérence de votre intervention.

Ensuite, vous dites : « Si nous avons des collections naturalistes, pourquoi ne pas les envoyer à Toulon ? » Chacun appréciera, notamment la LPO.

« S'il y a des pièces antiques, pourquoi ne pas les mettre à Olbia ? » Elles y seront, je n'ai donc pas de commentaire à faire.

Quant aux beaux-arts dans la vieille ville, vous me direz où. Vous qui devez aimer les expositions, je tiens à vous rappeler qu'une exposition se fait dans une grande salle. Même Noailles ou les Templiers sont dans l'incapacité de faire une exposition de peinture de très grand niveau parce qu'il n'y a pas de recul, parce que l'on est confiné et que c'est compliqué. Je rêve - permettez-moi de le dire - que, dans une salle convenable, notamment au rez-de-chaussée de la Banque, nous puissions avoir des expositions d'art contemporain, par exemple. J'en rêve parce qu'il m'est arrivé, dans un passé pas si lointain, de faire une exposition de 25 toiles de Miro, par exemple, ou de faire une exposition César, Ambrogiani ou Fernand Léger dans des locaux qui n'avaient pas la qualité de la Banque de France. Eh bien, oui ! Là, il ne s'agit pas simplement de les payer, il s'agit d'avoir le réseau de relations convenable.

Vous voulez affoler Billancourt en disant : « Nous serons écrasés sous les dépenses. » Vous avez écouté - mais peut-être pas entendu : 3,5 M€ d'investissement sur un budget actuel d'investissement qui se situe à 16 M€, puisque nous avons réduit la voilure, contre 23 M€, ce qui était normal avant que la voilure fut réduite. Si nous estimons que cela est important et que c'est une priorité, 3 M€ n'est pas un investissement élevé.

Quant au fonctionnement, s'il faut 12 personnes - comme vous l'avez indiqué - pour le fonctionnement de la Banque de France, c'est une grossière plaisanterie qui n'a

comme seule vocation que d'alimenter la peur des uns et des autres. Bien sûr, il faudra du personnel de qualité, mais cela fonctionnera avec le tiers de ce que vous venez de dire, étant bien entendu que le site d'Olbia est déjà pourvu.

Je vous le dis parce que *bis repetita placent* : la cohérence, le travail vraiment est là. C'est un projet important pour la ville d'Hyères dont vous semblez regretter qu'elle s'intéresse encore à la culture parce que le passé s'y intéressait. Vous savez, quand François CARRASSAN s'intéressait à la villa Noailles et que moi, petit conseiller régional, je me battais là-bas pour avoir le financement, peut-être disait-on que c'est regrettable. Eh bien, je suis heureux que, de municipalité en municipalité, cela ait été poursuivi, et c'est la raison pour laquelle la villa Noailles est là aujourd'hui. Ce n'est pas uniquement le grand talent de ceux qui s'en occupent, ce sont aussi des lieux emblématiques. La Banque de France est propriété communale ; vous ne voulez pas en faire une caserne ? Que voulez-vous en faire ? Un poste de police ? Nous avons un lieu admirablement placé à côté de la Mairie, le Park Hôtel, et des jardins magnifiques en plein centre-ville. C'est sa vocation.

Alors, Monsieur KBAIER, nous pouvons discuter éternellement, je n'ai pas d'amour-propre là-dessus. Le CIAP sera maintenu et sera en collaboration totale. Le Park Hôtel peut l'accueillir, de même que le forum ; il faudra rester à proximité, mais nous avons les accords là-dessus. Vous partagez, je l'espère, cette ambition culturelle. Ce n'est pas parce qu'il y a des lieux culturels dans Hyères qu'il ne faut pas essayer de les mettre en musique. Si tous les gens qui jouent d'un instrument n'avaient pas, quelque part, un chef d'orchestre - c'est cela, la vocation de la Banque de France et du CIAP -, ce serait une cacophonie. C'est peut-être ce que vous proposez, mais ce n'est pas ce que je souhaite.

Permettez-moi de dire que, imaginer des expositions de peinture importantes dans la vieille ville... Vous m'indiquerez où, sauf à construire, comme vous l'avez suggéré à un moment donné, un deuxième bâtiment pour accueillir, je ne sais où, des expositions.

Moi, je respecte ce que vous dites...

**M. SEEMULLER** : Non ! Vous ne le respectez pas, vous caricaturez.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Monsieur SEEMULLER, vous êtes intervenu, j'interviens ; chacun fera son miel des interventions. Je me permets de dire que je la trouve incohérente, comme souvent, et je le préciserai...

**M. SEEMULLER** : Comme la vôtre.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est un jugement de valeur que j'assume.

**M. SEEMULLER** : Même chose.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Même chose... Écoutez, il y a des évidences qui sont difficiles à nier, mais contester la qualité d'un projet pareil, la faiblesse de son coût, le



fait qu'il s'insinue dans une trajectoire municipale et qu'il va donner à cette ville qui a comme atouts principaux sa nature et son patrimoine avec, bien sûr, d'autres activités pertinentes... Nous sommes exceptionnels dans le Var ; tant mieux ! Allons plus loin et plus haut ! Faisons-le savoir ! C'est cela, la vocation de la Banque de France et du projet qui est ici porté. Je crois que cette notion de Musée des cultures et du paysage qui a aussi une dimension « vivre ensemble », quelque part, qui ne devrait pas vous être totalement... Oui ! Vivre ensemble !

**M. SEEMULLER** : C'est de la ratatouille !

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : La ratatouille, Monsieur, c'est la seule chose que vous savez cuisiner. C'est un peu insupportable. La ratatouille, c'est quoi ?

Oui, c'est une leçon de « vivre ensemble » parce que cela comprend aussi le fait d'avoir différentes générations et différentes époques qui se rapprochent et se ressemblent. Je le maintiens.

Il y a des points de vue un peu administratifs. Honnêtement, je le dis du fond du cœur, je regrette que, sur un projet de ce type, un petit point administratif... Je n'ai pas d'amour-propre d'auteur ; je vous le dis honnêtement, je suis prêt à partager le bonheur de cette initiative avec ceux qui m'ont précédé, ce n'est pas mon problème. Je comprends les interrogations, mais je n'accepte pas que l'on nie l'évidence.

Il y a donc très clairement deux positions : Hyères a une vocation culturelle qu'il faut affirmer et confirmer dans des conditions responsables, ou Hyères n'a pas intérêt à faire de la Banque de France le destin qui lui avait été promis par d'autres et que nous lui promettons aujourd'hui.

Sur ce, je vous demande de délibérer sur ce projet de Musée des cultures et des paysages.

Qui est pour ? (*Monsieur COLLET demande la parole.*)

Nous nous sommes exprimés. Maintenant, nous votons.

**M. COLLET** : Non ! Je suis désolé.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Monsieur EYNARD-TOMATIS s'est exprimé au nom du groupe. Nous votons, Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : C'est ce que l'on appelle le « vivre ensemble »...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Allez-y.

**M. COLLET** : J'ai levé la main avant Monsieur KBAIER, et je l'ai fait pour moi. Rassurez-vous, j'en ai pour deux secondes.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Faites en sorte que, sur un sujet, quelle que soit la volonté de certains de battre le record du monde de la longueur des conseils, il n'y ait qu'une personne par groupe qui s'exprime.

Monsieur COLLET, vous avez la parole.

**M. COLLET** : Là-dessus, nous ferons un additif au règlement intérieur.

Très brièvement, je voulais juste revenir sur les délibérations précédentes qui ont un lien avec ce qui vient d'être dit. Je voulais simplement dire que nous avons noté l'engagement très fort de la commune concernant sa politique culturelle, ainsi que son coût. Je voulais simplement revenir sur les subventions qui ont été sollicitées lors des délibérations précédentes. Tout le monde le sait, une subvention n'est pas systématiquement acquise, elle est sollicitée. Je voulais savoir si, dans le cas d'un refus de ces subventions, la commune serait amenée à revoir le coût prévisionnel des différents projets culturels.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Les subventions sont institutionnelles, ce n'est pas un problème. Elles ne sont pas liées à ce projet.

**M. COLLET** : Sont-elles acquises ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Oui, mais ce n'est pas cela qui est important. En parlant de subventions, imaginons que l'on abandonne le site archéologique d'Olbia parce qu'il serait en léger déficit de fonctionnement ; de quoi plaisante-t-on ? Nous avons le plus beau centre archéologique de Méditerranée. Alors, on va me faire un calcul et me dire : « Actuellement, il n'y a que 1 000 personnes qui viennent chaque année et il y a quatre ou cinq employés, donc on ferme. » C'est une plaisanterie culturelle.

Je vous demande de délibérer. Qui est pour le projet qui a été présenté ? Qui est contre ?

Très bien ! Chacun observera qu'il y a des raisons différentes, mais je regrette vraiment que, sur des sujets de ce type, ce ne soit pas l'intérêt général - de mon point de vue - qui prévale.

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX**

**11 CONTRE : M. POLITI, Mme TROPINI, M. KBAIER, Mme ANFONSI, M. FALLOT, M. FELTEN, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 24 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2016**

**M. CARRASSAN** : Chaque année, la médiathèque fait cette demande. Dans le cadre de cette acquisition courante, le Conseil régional est susceptible d'accorder une aide impliquant de justifier un montant d'acquisition prévisionnel ainsi détaillé pour l'année 2016 : 10 000 € en livres adultes, 10 000 € en livres Jeunesse et

3 000 € en bandes dessinées. Pour ce montant de 23 000 €, nous pouvons demander 5 000 € au minimum.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je suis moyennement favorable à cette délibération parce que j'estime que la lecture n'est pas une obligation. La réforme proposée aujourd'hui par le Gouvernement permet de se dispenser des règles de l'orthographe, et c'est dilapider l'argent public que de mettre 20 000 € pour cela. Il faut arrêter, on ne va pas jouer ainsi.

Sur cette délibération, qui est pour ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 25 - SPORTS - Acceptation d'un don de la Fédération Française de Voile à la ville d'Hyères**

**M. ROUX** : Mes chers collègues, j'espère que cette délibération aura l'unanimité puisque je vous demande d'accepter un don de la Fédération française de voile qui souhaiterait nous verser 16 000 €. Cette somme permettra à la Ville de faciliter le renouvellement des pontons de mise à l'eau devenus vétustes et de les utiliser pour différentes manifestations nautiques.

Je vous demande donc d'accepter.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Eclairons totalement nos collègues : cela coûte à peu près 40 000 €. La Ville s'engage donc à hauteur de 24 000 € pour faire des pontons d'accès à l'eau complémentaires, du type de ceux qui étaient demandés pour les Jeux olympiques et que l'on nous demande pour la Sailing World Cup. Ce n'est pas un cadeau que nous fait la fédération de voile, c'est une contribution. Je voulais vous éclairer parce qu'il y a une dépense nette de 24 000 € pour la commune, ce qui pourrait obérer le fonctionnement.

Ces informations étant apportées, qui est pour ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 26 - COMPLEXE AQUATIQUE - MODIFICATION DES TARIFS**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Le nouveau directeur du complexe aquatique est entré dans une politique de diversification des activités, de mobilisation plus grande des personnes qui fréquentent la piscine, de plus grande rigueur dans la gestion de cette

installation remarquable, avant peut-être de réfléchir à des économies éventuelles de fonctionnement liées au coût exorbitant du chauffage, et peut-être aussi à une modalité d'extension dans la mesure où il serait agréable qu'il y ait, par exemple, un restaurant ou un bar qui soit adapté à un complexe exceptionnel. Peu importe, laissons cela de côté.

Aujourd'hui, il nous propose tout un ensemble de tarifs d'activités, d'abonnements ou autres dont vous avez le détail. Ils doivent permettre d'élargir la fréquentation, de valoriser les personnes qui fréquentent de façon assidue et de diversifier le type de fréquentation avec le bike, le trampoline, etc. Bien entendu, aujourd'hui, on ne doit pas se priver des prestations organisées par des associations qui ne paient pas la piscine, mais qui encaissent le bike, l'aquagym, etc.

Je crois que, quand on a 1,5 M€ de déficit de fonctionnement à la piscine municipale, on peut essayer de rechercher les choses. D'ailleurs, quand on sait qu'il y a 1,5 M€ de déficit à la piscine municipale et 1,5 M€ de déficit à la médiathèque, est-ce que quelqu'un demande leur fermeture ? Pour moi, il n'est pas plus fondamental, dans une ville au bord de la mer, de nager dans une piscine que d'avoir un grand centre culturel, par exemple. Voilà, donc, 1,5 M€ chacun. Rassurez-vous, si nous arrivions à 10 % ou même 5 % de la somme dans le Musée des cultures et du paysage, je serais déçu.

Sur ce sujet, sauf précision que je serais bien incapable de vous apporter dans le détail, c'est une réflexion du directeur qui nous est transmise, vous l'avez bien compris, l'idée est que nous devons tenir compte du fait que certains utilisent la piscine pour des activités commerciales payantes, sans nous priver de créer des activités d'accompagnement. Il faut, par exemple, que les leçons de natation soient données, non pas à l'extérieur des heures des maîtres-nageurs, mais à l'intérieur, ou au moins une partie.

Un ensemble de réflexions très pertinentes est mené. Je crois que le directeur fait vraiment du très bon travail que je vous demande d'avaliser.

Qui est pour ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 27 - JEUNESSE - Accueil Collectif de Mineurs - Fixation des tarifs**

**Mme MARINO** : *(Lecture de la délibération.)*

*(Sortie de Monsieur le Maire. Monsieur ROUX préside.)*

**M. ROUX** : Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 28 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA concernant la huitième édition GO PLAY ONE**

**AFFAIRE N° 29 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Départemental concernant la huitième édition du Festival GO PLAY ONE**

**Mme BERNARDINI** : Le festival Go Play One va éditer sa huitième édition et, au titre de ce festival, la Mairie fait une demande de subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Conseil régional, comme elle le fait chaque année.

Il s'agit là d'entériner cette demande de subvention.

**M. ROUX** : Merci. Je vais demander à Monsieur CARRASSAN de rapporter la délibération suivante. C'est la même chose, mais pour le Conseil départemental, et comme Madame BERNARDINI est conseillère départementale, elle ne pourra pas la rapporter.

**M. CARRASSAN** : Le festival Go Play One vise à rassembler un large public jeune sur les thèmes du jeu vidéo, des nouvelles technologies et de la culture manga. C'est la plus importante manifestation hyéroise en direction du public jeune varois.

Le coût du festival est de 40 000 €. Une participation de 5 000 € est demandée au Conseil départemental qui ne pourra pas refuser.

**M. ROUX** : Merci. Je mets aux voix les délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 30 - ANIMATION - Fête de la Fleur 2016 - Subventions aux associations participantes**

**Mme BERNARDINI** : La Ville d'Hyères organise la deuxième édition de la Fête de la Fleur du 8 au 10 avril. Pour cette édition, nous avons demandé aux associations hyéroises de fabriquer des structures. Pour pallier au corso que nous ne pourrons

pas réorganiser parce que, en termes de coût, c'est relativement élevé, nous avons proposé d'innover. Nous avons fait appel aux associations en leur proposant de construire des structures qui seront exposées le vendredi et qui seront fleuries en public sur la place de la République. Trois associations ont répondu ; l'une d'elles en fera deux.

Nous proposons de leur remettre 1 000 € par structure, ainsi qu'un prix de 500 € pour encourager les autres associations pour les futures fêtes de la fleur et ainsi pouvoir décorer l'ensemble des places si nous avons plus d'associations.

Toute la journée du vendredi, on pourra aller assister au fleurissement des structures sur la place de la République. Il est donc demandé de pouvoir donner une subvention d'un montant de 4 500 €. Y a-t-il des questions ?

**M. ROUX** : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 31 - AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon -Approbation**

*(Retour de Monsieur le Maire)*

**M. CARRASSAN** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vais préciser parce qu'il y a eu un avis favorable avec trois recommandations qui ne sont pas des réserves.

L'étude hydraulique, bien entendu, sera faite dans le cadre de la maîtrise d'œuvre du projet de façon complète et en harmonie avec le schéma hydraulique de la commune.

Concernant les parkings visiteurs, je vais y revenir, mais je vous rappelle qu'il n'y avait aucun parking enterré et que la quasi-totalité des parkings le seront. De plus, il s'agit d'un public d'anciens, ce qui signifie qu'il n'y aura pas une voiture par appartement et que nous serons donc au-delà des besoins des résidents. Ces parkings visiteurs sont donc de fait.

Quant à l'alignement, je rappelle que le lotissement voisin est séparé d'à peu près 30 mètres du bâtiment le plus proche, ce qui me paraît convenable en ville. Nous veillerons tout de même à ces observations.

Que s'est-il passé dans cette affaire ?

Là encore, ce n'est pas une critique - il est extrêmement difficile de sortir un projet de logements sociaux -, mais nous avons bien été obligés de constater, à un moment

donné, que la quasi-totalité des riverains de Beauvallon et le commissaire-enquêteur dans l'enquête publique précédente étaient défavorables. D'ailleurs, ce dernier avait émis un avis défavorable. J'ai donc pris la décision d'interrompre le projet tel qu'il était et d'intégrer dans la réflexion la quasi-totalité des demandes qui étaient faites. Il y avait du R+4 ; le maximum est R+3. Il y avait quatre tours qui paralysaient tout le terrain ; il y a désormais des immeubles qui sont davantage riverains des voies et qui permettent de dégager un espace paysager, un jardin qui sera également ouvert au public. Il y avait des parkings uniquement en surface ; les parkings seront enterrés.

Dans la commune, d'après les informations que nous avons, il y avait un besoin manifeste de logements sociaux pour anciens. Cela permet d'avoir, dans un quartier calme, une population plus calme que les résidents familiaux habituels de logements quels qu'ils soient et de logements sociaux également.

Tout cet ensemble de chose, dans une concertation qui a été - je crois pouvoir le dire - sous contrôle, exemplaire avec l'ensemble des habitants de Beauvallon et les nombreuses réunions qui ont été faites, je crois que c'est un résultat positif. Il permet de contribuer à nos obligations en termes de logements sociaux et de contribuer à satisfaire une demande qui n'était peut-être pas suffisamment satisfaite, dans des conditions compatibles avec l'harmonie d'un quartier.

Je sou mets donc à votre approbation cette déclaration de projet de mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon.

Y a-t-il des observations ?

**M. SEEMULLER** : Nous sommes au bout d'un processus qui s'est amélioré. J'appelle tout de même votre attention sur le fait que, sur les trois points que le commissaire-enquêteur a recommandés, il y en a deux qui sont très importants et que vous ne suivez pas. Je me permets donc d'attirer votre attention sur le premier point qui est l'étude hydraulique approfondie nécessaire parce qu'une grande partie des parkings seront souterrains.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : J'ai dit que nous suivions cette recommandation.

**M. SEEMULLER** : Elle sera menée dans le cadre de l'autorisation, c'est cela ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Obligatoirement. C'est à ce moment-là que cela se fait.

**M. SEEMULLER** : Parfait !

S'agissant du deuxième point, la création des parkings visiteurs, vous dites : « *La commune n'est pas en mesure d'imposer la réalisation des parkings visiteurs.* » En contrepartie, pourrait-on avoir une desserte qui permette d'éviter les parkings visiteurs mais, au moins, d'amener les populations qui viendraient, par la navette ou par un transport collectif, visiter et rencontrer les personnes dans ce foyer ? Si on supprime les parkings visiteurs et si on a une hypothèse de travail difficile sur les parkings souterrains, nous sommes devant une vraie difficulté. Je pense qu'il faut

voir la démarche d'un côté pratique. On peut peut-être construire un niveau de parking, mais pas deux ; cela signifie que les parkings qui ne seront pas construits devront trouver une alternative. Laquelle ? Aujourd'hui, nous ne sommes pas en état de faire les parkings visiteurs. Il s'agit donc simplement de faire des parkings qui ne seront pas en souterrain, mais il n'y aura pas de parking visiteurs. C'est une vraie difficulté.

La question que je vous pose, Monsieur le Maire, est : ne pouvons-nous pas résoudre cette difficulté par un service collectif de bus, de navettes ou de ce que vous voulez ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Dans tous les cas, des obligations de construire des parkings visiteurs ne peuvent être données dans aucun permis de construire. On demande à ce que les parkings requis, compte tenu de la population, soient satisfaits, ce qui n'a pas toujours été le cas, mais ce qui est le cas en l'occurrence.

Deuxième élément de réponse, la nature du public fait que le nombre de véhicules est beaucoup moins important que dans une structure familiale jeune parce que l'on aura des personnes d'un âge relativement avancé. Cela va donc libérer mécaniquement des places.

Troisièmement - une question est posée ; je ne sais pas à quel moment il y sera répondu -, nous sommes en train de négocier avec TPM au sujet des navettes. À partir du moment où elles ne seront plus dérogatoires, avec les problèmes que l'on sait, et qu'elles vont obligatoirement d'un endroit à un autre - étant dérogatoires, elles ne sont même pas légales -, nous pourrions réfléchir à un système est-ouest qui pourra desservir, éventuellement, de Beauvallon au Pyanet.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je soumetts donc à votre vote la création de ces 78 logements 100 % sociaux. Je rappelle que, dans le projet précédent, il y en avait 40 ; c'est plus qu'un détail. Cependant, ce n'est pas une critique.

Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Charte de Partenariat du Sanctuaire Pelagos - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

**M. CARRASSAN** : Mes chers collègues, le sanctuaire Pelagos est dédié aux mammifères marins en Méditerranée. C'est un espace maritime de 87 500 kilomètres



carrés qui va de la France à l'Italie, en passant par Monaco, et qui englobe la Corse, soit de la mer Méditerranée d'un côté à la mer Tyrrhénienne de l'autre.

La Ville est signataire de la charte qui correspond à la protection de ce sanctuaire qui héberge un capital biologique considérable.

L'objectif poursuivi par les signataires de cette charte est d'arriver à une meilleure connaissance des mammifères marins, d'arriver à faire en sorte qu'ils soient perturbés le moins possible par les activités humaines, que les publics y deviennent de plus en plus sensibles et adoptent des comportements respectueux.

Depuis 1999, le Parc national de Port-Cros est chargé d'assurer la coordination entre les parties françaises, monégasques et italiennes.

Bien entendu, la Ville a déjà signé cette charte. Jean-Pierre GIRAN avait impulsé sa création, et il s'agit de renouveler cette signature ; je ne vois pas comment nous pourrions y échapper. Merci d'autoriser le maire à signer.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous en remercie.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 33 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

#### **AFFAIRE N° 34 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental du Var**

**M. CARRASSAN** : Chaque année, nous voyons passer cette double délibération relative à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral qui se trouvent sur le Grand Site de la presqu'île de Giens, site classé s'il en est.

Le Conservatoire est propriétaire d'environ 1 000 hectares sur ce Grand Site de la presqu'île, et 130 de ces 1 000 hectares sont gérés par la commune d'Hyères avec l'assistance du Parc national de Port-Cros. Pour cette gestion communale, des subventions sont possibles et sont accordées chaque année par le Conseil régional et le Conseil départemental.

Le montant cumulé de ces deux subventions atteint les 15 000 €, et cette somme n'a pas bougé depuis des années ; nous aimerions la voir un peu progresser. Le site le

mériterait, et la dépense qui est engagée aussi puisqu'elle s'élève tout de même à 73 000 € pour la commune.

Nous demandons ces subventions de 7 500 € au Conseil départemental et de 7 000 € au Conseil régional. Nous pouvons voter ensemble les deux délibérations.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation d'une promenade de front de mer - Année 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je voudrais d'abord m'excuser auprès de chacun d'entre vous quant à la mauvaise rédaction de cette délibération dont je suis le responsable. Je l'ai relue, et je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

L'objectif de la commune, à court ou moyen terme - je parle de ce mandat - est de réaliser une promenade sur le boulevard de la Marine.

Concernant le coût, puisque nous avons parlé de cela avec le Conseil départemental, ce n'est pas une subvention qu'il nous apporte, mais nous partageons les responsabilités : l'assiette de la route, c'est le Conseil départemental ; les bas-côtés et la promenade, c'est nous. 6 M€ au total, 3 M€ chacun.

Ensuite, bien entendu, il faut que nous ayons un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer la procédure. Là, dans un souci de cohérence, nous avons souhaité que, pour le long terme, du port Saint-Pierre aux Salins, il y ait une réflexion en continuité sur la dimension promenade : comment passe-t-on du port Saint-Pierre au boulevard de la Marine ? Par l'intérieur ? Par une promenade éventuelle ? Ensuite, comment passe-t-on par la Palmeraie ? Comment continue-t-on par l'Ayguade ? Etc.

La présentation donne l'impression que cela va être fait. Cela le sera un jour, je l'espère, mais lorsque ce sera fait, il y aura eu une assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura donné une cohérence à l'ensemble. L'idée est de ne pas réfléchir sur un tronçon sans mener une réflexion sur le tout. Cependant, c'est très ultérieurement que d'autres choses pourraient être faites ; en tous les cas, de mon point de vue, pas dans ce mandat.

D'autre part, il y a des éléments en tranches conditionnelles dont on ne peut pas savoir s'ils auront lieu ou non. Je prends comme exemple le dossier d'étude d'impact et d'enquête publique, notamment la déclaration Loi sur l'eau : aujourd'hui, on ne sait pas s'il faudra ou non que la loi sur l'eau soit sollicitée.

Si je résume, je ne sais pas non plus si nous serons sollicités pour Natura 2000, mais nous prévoyons, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, que l'ensemble des possibilités des études administratives requises soit balayé. Une fois l'assistance à maîtrise d'ouvrage terminée, il conviendra de dire dans une deuxième délibération : « Voilà, nous ferons la promenade sur le boulevard de la Marine, du port à l'Aiguade. » C'est de l'ordre de 6 M€, comme je l'indiquais, avec le partage en convention Conseil départemental/commune et avec toutes les contraintes qui seront posées.

J'allais dire que, dans la présentation, il y en a trop dans les apparences. En revanche, ce qui ne figure pas, c'est le fait que le Conseil départemental s'est engagé à réaliser la liaison douce et la réfection de la voie de l'Arromanches à l'aéroport. C'est une évaluation d'environ 1,3 M€, et les travaux devraient démarrer début 2017. Ils sont en phase de DCE, d'études, etc. Ceci se fait indépendamment de la commune, même si nous travaillons en collaboration. Cela permettra d'avoir le cheminement par l'intérieur à partir de l'Arromanches. Là, à un moment donné, on évoque un cheminement du port vers le boulevard de la Marine par le bord de mer ou par le port.

Que ce soit bien compris : il ne s'agit pas de s'engager dans 10 ou 11 M€ de travaux, bien entendu. Il s'agit simplement d'avancer sur le boulevard de la Marine qui est un élément important de l'opération Grand Site, de partager le financement par les deux co-responsables que sont le Conseil départemental et la commune, mais aussi, puisque nous faisons faire une étude, de réfléchir à l'ensemble d'un trajet afin de l'avoir pour l'avenir.

Je prends un autre exemple : quand nous réfléchissons sur la place Clemenceau-Denis, nous ne ferons pas l'avenue Gambetta en même temps, ni l'avenue général de Gaulle, ni l'avenue des Îles d'Or, ni tout le boulevard du Bon Puits, mais il peut être intéressant d'avoir une réflexion qui permette de répondre à la question : une fois que le cœur battra, comment les artères fonctionneront-elles ? Puis, en temps utiles, une municipalité ou une autre verra si elle continue, mais elle aura déjà un travail de cohérence réalisé.

Je préférerais donner ces précisions parce que, honnêtement, la rédaction est un peu compliquée.

**M. COLLET** : J'ai bien noté la relecture de cette délibération qui, il est vrai, pouvait porter un peu à confusion. Néanmoins, je vais tout de même vous livrer mon intervention.

Ce projet d'aménagement de ce bord de mer est quelque chose de louable et de raisonnable. En revanche, le budget que nous avons noté, à hauteur de 10 M€, nous semble déraisonnable.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je viens de vous répondre.

**M. COLLET** : Oui, mais j'avais préparé mon intervention avant la vôtre. Néanmoins, je me devais de le dire pour être sûr de confirmer vos propos.

La question était de savoir si, effectivement, dans ce contexte-là, la commune serait en capacité de supporter à elle seule ce coût relativement exorbitant, et si on ne pourrait pas le différer et l'intégrer dans le cadre de l'OGS qui, elle, bénéficie de subventions, etc.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas dans l'OGS. Il n'y a pas de subvention OGS.

**M. COLLET** : Je veux dire que cela pourrait être intégré dans ce cadre.

Pour finir, certains ont dénommé cette promenade la « promenade des Américains » ; en diminuant le coût, avec quelques millions de moins, on pourrait l'appeler la « promenade des Hyérois. »

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pour moi, c'est la promenade des Hyérois, mais si des Américains viennent faire du tourisme à Hyères, ils ne seront pas rejetés à l'entrée, tel un Schengen local.

Je précise pour être bien clair : l'assistance à maîtrise d'ouvrage représente à peu près 2 % des travaux potentiels que nous sommes obligés d'estimer si nous voulons une réflexion totale, soit environ 200 000 € sur une estimation globale de travaux de 10 M€.

Cependant, la seule dimension qui a vocation à être réalisée jusqu'en 2020, c'est la partie du boulevard de la Marine. Ensuite, demain, après-demain ou quand on veut, il ne me paraîtrait pas inopportun, si nous étions très riches, d'avoir une réflexion sur la partie du Mérou et de la Palmeraie aujourd'hui utilisée à d'autres fins que des promenades, des jeux d'enfants et du sport, ou sur des passages des Launes avec de petits ponts. Nous pourrions avoir une réflexion qui permette d'avoir, un jour, la promenade des Hyérois en partant du port Saint-Pierre... je dirais même plus loin - aujourd'hui, nous avons fais la Potinière -, en partant de la plage, d'aller à pied jusqu'aux Salins par le bord de mer et de continuer jusqu'à La Londe. Honnêtement, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. Cela m'intéresse d'avoir une réflexion un peu globale, mais nous faisons la partition très clairement. Ce sont donc 3 M€ d'investissement pour la commune et 3 M€ pour Conseil départemental.

**Mme DEL PERUGIA** : Vous mettez la confusion dans mon esprit en présentant une délibération qui, finalement, ne correspond pas au projet que vous souhaitez développer. Je suis donc un peu ennuyée d'avoir à me prononcer sur une délibération très précise qui ne correspond pas au projet.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si vous permettez, Madame, je comprends tout à fait. C'est ce que je reproche : c'est une délibération qui a été conçue pour être lue par des techniciens, ce que je ne suis pas. « Tranche conditionnelle » signifie que l'on n'est pas obligé de les faire.

J'aurais préféré que l'on mette :

- « tranche ferme » ; là, on a bien compris, c'est l'étude, on la lance et elle est ferme ;
- en deuxième point, mettre « ferme ou conditionnel » - je ne sais pas comment on l'appelle parce que nous n'avons pas encore délibéré - sur la partie que je vous indique qui concerne le boulevard de la Marine ;
- puis, en troisième point, dans le long terme : « voilà ce qu'il y aura en amont et en aval. »

Cependant, il est difficile, pour un technicien, de ne pas parler de tranche conditionnelle. Quand je dis « tranche conditionnelle » pour la loi sur l'eau, c'est parce que, aujourd'hui, personne ne peut nous dire si elle sera nécessaire. Si tel est le cas, bien sûr, nous obtempérerons ; pareil pour Natura 2000 et dans tous les cas. Comme nous ne savons pas, c'est en conditionnel.

**Mme DEL PERUGIA** : Je suis en peu étonnée du projet que vous souhaitez lancer parce que cela correspond au périmètre concernant la recomposition spatiale des biens et d'activités menacées par les risques littoraux sur la plaine côtière du Ceinturon. Cette étude est toujours en cours et, à ce jour, elle n'a pas abouti. Seule la phase 1, concernant l'identification et la hiérarchisation des enjeux, a été réalisée et présentée publiquement en novembre 2014. Nous sommes donc en attente de la phase 2 qui concerne l'élaboration des orientations de recomposition spatiale des enjeux du périmètre.

Aujourd'hui, vous nous présentez un projet qui, certes, est celui que vous avez développé lors de votre campagne électorale, mais qui paraît prématuré au regard des études en cours et de la volonté affichée d'une logique durable d'anticipation des risques.

Dans le passé très proche - et peut-être, parfois, encore toujours présent -, l'aménagement était orienté par une volonté de maîtriser la nature à l'aide d'ouvrages, avec les échecs que l'on connaît. Aujourd'hui, on cherche à gérer les causes de l'érosion et non plus les effets. Il est aujourd'hui avéré que la RD 42 est menacée par l'érosion et que les intrusions d'eau de mer dégradent régulièrement les réseaux d'assainissement.

La gestion de l'eau fait également partie de la problématique de la zone - je pense donc que nous n'y échapperons pas - parce que la partie basse de la plaine du Ceinturon constitue l'exutoire naturel d'une partie des eaux de ruissellement du centre-ville et que notre nappe phréatique est sous influence du biseau salé.

À tout cela s'ajoute le risque de submersion. Une étude du BRGM était annoncée comme étant en cours fin 2014 ; je pense qu'elle doit être terminée mais, à ma connaissance, les résultats ne nous ont pas été communiqués.

On peut s'étonner que vous vouliez brûler les étapes, sauf à vouloir à tout prix réaliser, avant la fin de votre mandat, un ouvrage à destination touristique qui ne nous semble pas la priorité, aujourd'hui, au vu du budget nécessaire - j'ai bien noté que vous l'aviez diminué -, quand on nous dit que la période est tout de même économiquement difficile, que l'on a augmenté les impôts et que le budget de la Ville est sous contraintes.

Entendons-nous bien, nous ne sommes pas contre la requalification du boulevard de la Marine et l'amélioration de l'accueil touristique dans cette zone. Nous disons seulement qu'il est trop tôt pour dire si votre projet va dans le sens d'une logique durable. Surtout, nous disons que la plaine du Ceinturon n'est pas la priorité de l'OGS. C'est sur la presqu'île de Giens qu'il faut agir en premier lieu car c'est là que les difficultés de circulation sont rédhibitoires pour un accueil touristique de qualité. La route de Giens est calamiteuse alors que le boulevard de la Marine a, aujourd'hui, des équipements acceptables.

Monsieur le Maire, avec ce projet, nous pensons que vous vous trompez de priorité.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ce n'est pas une priorité. Dans l'opération Grand Site, on ne fait pas une chose, puis une autre et encore une autre. Bien entendu, en même temps, nous avons lancé toutes les études de circulation sur la presqu'île de Giens, nous lançons des études sur la route du Sel - j'y reviendrais tout à l'heure -, et nous avons le projet du hameau des Pesquiers et la requalification du Palyvestre. Nous avons aussi la volonté de réduire l'érosion sur le boulevard de la Marine puisque l'essentiel de l'idée est de transférer la route à l'intérieur pour retrouver, sur l'emprise actuelle de la route, une dimension plus naturelle. Cette dimension plus naturelle appelle aussi une promenade parce que c'est compatible avec des équipements légers qui n'ont pas d'impact sur l'environnement. Cela va dans le sens de toutes les réflexions à mener. On est dans le doux vers la partie qui est la plus victime d'érosion potentielle, et vers le plus dur quand on est à l'intérieur. C'est cela, l'idée.

Cela me paraît compatible, anticipé et conforme, d'ailleurs, à toutes les études que nous avons à notre disposition. Je ne le ferais pas si je n'avais pas l'aval des services qui travaillent sur le trait de côte. L'étude du BRGM est achevée.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui, certainement, mais elle n'a pas été communiquée.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Nous l'avons. Nous vous la communiquerons, il n'y a pas de problème. Vous pouvez la consulter. Elle est moins dramatique à cet endroit-là qu'ailleurs ; il n'y a pas de gros risques. L'idée de transférer l'endroit où cela roule et où cela use en bord de mer - ce qui empêche toute augmentation naturelle de la dune - vers l'intérieur et de libérer tout cet espace, sans faire une promenade somptuaire - nous ne voulons pas faire une promenade en dur, cela peut-être en caillebotis pour éviter de toucher ce qui est profond -, me paraît aller directement dans le sens, non pas de la seule demande touristique, mais d'une volonté d'épargner l'environnement à un endroit qui est sollicité.

Ces échanges ayant eu lieu, je sou mets à votre délibération cette mise en appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 36 - LOGEMENT - Cœur de Ville - OPAH - RU 2012/2017 -  
Modifications du dispositif de subventions communales**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Une suppression des subventions au profit des résidences secondaires avait été décidée le 21 novembre 2014. D'après la réflexion que nous avons menée avec l'architecte des bâtiments de France, cette délibération doit être maintenue lorsque la résidence secondaire a un intérêt patrimonial évident. On ne fait peut-être pas la subvention pour le résident secondaire, mais on la fait pour l'immeuble. Je donnais un exemple caricatural : je ne suis pas certain que chacun d'entre nous sachent que nous avons, au boulevard du 15<sup>ème</sup> Corps, l'ancienne villa de Juan GRIS. Ce n'est pas rien. Tout à l'heure, nous parlions de culture ; l'un des plus grands cubistes, un ami de Picasso, qui a décoré La Rotonde à Paris, avait sa maison ici. Il est vrai que, un jour, il faudra bien retrouver à qui elle appartient pour voir s'il n'a pas eu l'idée de peindre des fresques sur les murs. Nous avons là un bâtiment très particulier.

Si c'est un résident secondaire et qu'une mise en valeur peut être faite, là, il ne faut pas dire : « Vous êtes en résidence secondaire, vous n'avez pas le droit. » C'est un peu cet amendement que nous prenons lorsqu'il y a un intérêt patrimonial.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, c'est réputé approuvé à l'unanimité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 37 - LOGEMENT - Programme Le Massillon - Signature d'un  
contrat d'objectif tripartite entre le Commune d'Hyères, T.P.M et L'EPF PACA**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Le programme Le Massillon est une convention multi-sites avec TPM. L'EPF PACA, qui est le porteur foncier important, a acquis l'ensemble immobilier Le Massillon fin 2015. D'ailleurs, il l'a acquis à un prix extrêmement élevé - mais cela ne me regarde pas - de l'ordre de 17 M€.

Actuellement, sur ce site, il y a 96 logements qui sont des logements du marché, mais qui sont occupés par des personnes toutes - vérification a été faite - éligibles aux logements sociaux. C'est donc une opération de reconversion de l'ensemble du Massillon, et chacun comprendra que, pour la réaliser et atteindre 101 logements locatifs sociaux, pour avoir ensuite 24 logements en accession à la propriété, il y a également 4 180 m<sup>2</sup> libres. Cela signifie, pour mesure l'impact de ce projet que, sur une surface de terrain de plus de 15 000 m<sup>2</sup>, la SHON réalisée sera de 8 000 m<sup>2</sup>. Par rapport à un COS 3, qui est celui du centre-ville, imaginez que l'on applique le COS centre-ville à plein, il y a 37 000 m<sup>2</sup> disponibles. Au total, l'équivalent COS de ce qui va être fait est de 0,5, comme un COS de 3 en centre-ville.

Alors, bien sûr, beaucoup d'entre nous - moi le premier - ignorions que, derrière ce mur, il y avait un terrain de 1,5 hectares. Il y a cette possibilité. L'emprise sera très limitée compte tenu du fait que les étages existent. J'ajoute que, dans les constructions nouvelles qui seront faites, on sera toujours au plus bas de l'existant. Il y a actuellement un édifice qui monte à R+7, et les autres sont à R+4. On sera au maximum à R+4 et à R+2 ou R+1 en bord de la rue Ferrari.

Enfin, j'ajoute qu'une attention particulière a été portée sur les problèmes de circulation et de stationnement. Nous avons demandé à ce que l'on recule l'implantation, rue Ferrari, de telle façon que l'on puisse dégager six ou sept places d'arrêt-minute qui permettront, avec Maintenon à côté, de résoudre aussi les problèmes qui se posent aujourd'hui. À Maintenon, certains parents font le déplacement du parking Clemenceau ou du Casino, mais d'autres attendent le « petit », comme on dit. Il y aura donc ces arrêts-minute, une entrée améliorée et décalée, et une entrée libre de l'autre côté uniquement dédiée à la résidence. Il n'y aura donc pas la traversée, par l'ensemble des résidents, de l'opération.

Voilà donc ce projet. Il est dans les tiroirs depuis longtemps et a abouti. Il est important pour nous collectivement parce que, sans trop toucher, on crée plus de 100 logements sociaux. Quand on connaît les demandes instantes de l'État sur ce sujet, c'est tout de même utile.

Y a-t-il des observations ?

**M. KBAIER** : Nous voterons cette délibération mais, comme vous l'avez dit, nous attirons tout de même votre attention sur les problèmes d'accessibilité et de fluidité du trafic, d'autant plus dans ce quartier avec Maintenon. Nous attendons surtout l'avis des riverains, et j'espère que vous les avez consultés ou que vous allez le faire.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : La consultation n'est pas obligatoire ; nous ne sommes pas en ZAC. Néanmoins, bien entendu, il y a des contacts, notamment avec l'école Maintenon qui est la principale intéressée. Il n'y a pas de difficulté à l'heure actuelle.

Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?



**M. COLLET** : Vous avez apporté quelques petites précisions ; c'est tant mieux car certaines choses nous échappaient. Néanmoins, je vais tout de même vous lire l'objet de notre intervention.

L'objet de cette délibération est de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer un contrat d'objectifs sur un programme immobilier. Cette délibération ne nous interpelle pas tant au niveau de l'autorisation en elle-même, mais plus sur la nature du projet dont la finalité, nous l'avons bien compris, est de créer du logement social. Au demeurant une noble démarche sachant que 70 % de nos concitoyens y sont éligibles.

Ce projet nous apparaît malgré tout comme allant générer une densification non négligeable et préjudiciable du site concerné. J'ai essayé de trouver une comparaison. Si nous avons bien compris, 72 logements supplémentaires vont être créés sur un espace d'environ 4 000 m<sup>2</sup>. J'ai voulu trouver un comparatif et j'ai pris les HLM des Salins qui, fait du hasard, correspondent à 72 logements. Je me suis dit : « Je prends les HLM des Salins et je les transpose dans la résidence Massillon que je connais très bien. » Cela m'embête.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ce n'est pas aux Salins. 4 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher, comme il y a quatre étages, cela représente 1 000 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Je rappelle que nous parlons d'un terrain de 15 000 m<sup>2</sup>. De mémoire, il n'y a pas quatre étages aux Salins.

**M. COLLET** : Je parlais sur le nombre de logement. Ces 72 logements, il faut bien les mettre quelque part.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de logements sociaux. À l'endroit où ce sera construit, ce ne seront pas des logements sociaux. La quasi-totalité des logements sociaux sont des appartements réhabilités et déjà occupés par les personnes qui y resteront. On ne change pas la sociologie du quartier.

**M. COLLET** : Je continue.

Ce quartier, vous l'avait soulevé, connaît déjà des problèmes d'accès et de circulation de par la proximité de l'école Maintenon. Effectivement, vous avez noté que des améliorations étaient prévues, mais on pourrait craindre, à terme, une asphyxie du quartier. Si l'on fait une étude géographique, le quartier des Bosquets, qu'il est inutile de présenter, est très proche de la résidence Massillon, et il est également prévu d'en densifier son habitat. Pas très loin se trouvent le secteur de la Blocarde et, un peu plus loin, celui du Pyanet et du Val des Rougières. Dans cette partie Est de la ville, on peut craindre un risque de sur-urbanisation et de surpopulation à caractère social qui pourrait peut-être nuire à la qualité de vie et générer d'autres difficultés.

Aussi, même si l'on peut comprendre le problème que pose la loi SRU pour les communes et leurs maires, il ne s'agit pas pour autant de sacrifier le bien-être de notre ville sur l'autel de cette loi.

Nous devons être vigilants et faire en sorte que notre commune connaisse une démographie prudente et réfléchie si elle veut conserver son cadre et sa qualité de vie. Cela a déjà été dit, Hyères n'a pas vocation à devenir une ville de 80 000 ou 100 000 habitants, ni à devenir la banlieue de Toulon ou de La Seyne.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : J'ai quelques observations, si vous le permettez.

Pour créer du logement, notamment social, soit on utilise les terrains vacants, comme la Crestade-Demi-Lune, les Rougières, Beauvallon, etc., soit - c'est le conseil de la loi DufLOT - on construit la ville sur la ville.

Je ne dis pas que nous construisons la ville sur la ville, mais c'est peut-être l'un des rares endroits où nous pouvons densifier sans détruire. Je ne préfère pas le faire dans la vieille ville, avenue Clotis non plus et, à la gare, c'est difficile. C'est une opération un peu mixte d'utilisation d'un espace important, 1,5 hectare en ville, et cela me paraît constructif.

Deuxième élément : le maintien des personnes qui y figurent, pour l'essentiel. Ce n'est pas un apport de population complémentaire, c'est une réalité qui s'impose à nous. Il est intéressant que des opérateurs permettent à ces personnes d'avoir peut-être des loyers plus faibles - elles y sont déjà - dans des locaux réhabilités. Nous avons exactement la même perspective, qui était déjà engagée et dont j'espère qu'elle aboutira, avec un immeuble qui se situe avenue Gambetta, le Versailles, où l'EPF PACA a la même logique. J'y suis favorable. Les personnes resteront. Ce n'est pas que les populations nouvelles m'inquiètent, mais il n'y a pas de rotation - les choses sont connues. Tout cela me paraît assez constructif et positif.

J'ajoute que, quand nous avons reçu le dernier porté à connaissance du préfet il y a 10 jours, il y figurait l'obligation, pour nous, de mettre au PLU la création de 3 800 logements sociaux. J'ai immédiatement appelé le préfet - je parle sous le contrôle de mes collaborateurs - qui me conseillait de répondre dans le dossier que nous allions les créer. Si vous voulez, il y a deux visions du monde : la vision des dossiers et la réalité. Qu'importe le flacon pourvu que l'on ait l'ivresse ! On met donc qu'on les fera, on invente des zones, on densifie comme cela, puis on ne les fera pas. J'ai refusé. J'ai appelé le préfet en disant : « Monsieur le Préfet, je refuse absolument d'aller dans le sens de la satisfaction complète de la loi DufLOT parce que notre commune ne peut pas l'absorber aujourd'hui. Si je l'écrivais, je mentirais, et je ne veux pas le faire. » Aujourd'hui, à force de répétition et de pédagogie récurrente, il connaît la situation dans laquelle nous avons des marges de manoeuvre extrêmement réduites. J'ai poursuivi en disant : « Sauf si vous m'exigez de supprimer des espaces naturels, des espaces agricoles, de détruire la vieille ville, etc., ce à quoi je m'opposerai dans tous les cas, nous ne pouvons faire que tel potentiel de logements sociaux. » Je suis donc totalement en phase avec vous.

Même s'il y a une norme nationale - le problème est qu'elle est nationale et c'est pourquoi elle est fautive chez nous - qui s'impose à tous où qu'ils se trouvent, on ne peut pas accepter de la mettre en oeuvre dès lors qu'elle détruirait d'autres exigences, notamment l'identité de notre ville.

Nous sommes vraiment très précautionneux là-dessus. Nous voulons répondre à la demande parce qu'il y a besoin de logements sociaux à Hyères ; il n'y a aucun problème. Nous voulons y répondre de façon responsable aux endroits où nous pouvons intervenir, mais nous ne voulons pas - parce que, de plus, il y a des normes contradictoires (nature, agricole, architecture, etc.) - répondre n'importe quoi dans un dossier de PLU, puisque c'est au niveau du PLU que ces choses se gèrent.

Je suis donc assez en phase, mais avec la volonté de résoudre tout de même les problèmes sociaux, et Massillon en fait partie.

**Mme DEL PERUGIA** : Pour nous, ce programme d'habitat mixte en centre-ville est plutôt une bonne nouvelle. En effet, la résidence Le Massillon est composée d'immeubles qui datent déjà des années 60, qui se sont dégradés et dont de très nombreux logements sont vacants aujourd'hui. La requalification est donc une nécessité.

Cependant, nous avons quelques inquiétudes, que nos collègues ont également évoquées, concernant l'ampleur du projet. Passer de 96 logements à 200, c'est doubler la population, donc doubler les places de parking et doubler les déplacements. Avec la proximité de l'école Maintenon, nous craignons des engorgements sur la voie du Soldat Ferrari, et ce ne sont certainement pas ces six places d'arrêt-minute qui résoudront le problème.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Cela ne va pas l'empêcher.

**Mme DEL PERUGIA** : Faire ces places est une solution qui nous paraît modeste par rapport au problème qui va peut-être être généré avec le doublement de la population. Vous dites qu'il y a de la surface mais, aujourd'hui, il y a un espace vert important qui sera forcément très restreint.

Nous aurions deux suggestions à faire.

En premier lieu, nous trouvons que le contrat d'objectifs présenté aujourd'hui est trop important. Nous pensons que l'équilibre du quartier est menacé et nous aimerions revoir à la baisse ce contrat d'objectifs, 150 logements nous paraissant raisonnable en construisant seulement un petit immeuble de 25 logements supplémentaires dans la zone sud-ouest qui est la plus vaste.

Soyons fous ! Vous pourriez peut-être envisager cette nouvelle construction dans le cadre de l'habitat participatif. Je crois que la notion n'est pas développée dans la ville, et c'est peut-être ainsi que nous pourrions aussi faire entrer Hyères dans la modernité.

L'habitat participatif, c'est un groupe de citoyens qui conçoivent, créent et gèrent leur habitat collectivement. Cela correspond à un projet de vie et rompt avec la logique actuelle de l'aménagement qui livre, clef en main, des logements à de futurs habitants qui ne sont intervenus à aucun moment dans les choix ayant présidé à l'élaboration de leur cadre de vie. D'ailleurs, la loi ALUR a donné un cadre juridique pour l'habitat participatif qui est très développé aujourd'hui en Allemagne, en Suisse ou en Norvège. Par exemple, je citerais la ville de Tübingen, en Allemagne, où 80 % des logements neufs se font dans le cadre du logement participatif.

Nous pensons que, aujourd'hui, l'échec de l'urbanisation est dû au manque d'imagination, d'innovation et d'audace dont font preuve des politiques conservatrices. Avec ce projet, nous sommes toujours dans la même logique. Si vous voulez que Hyères entre dans la modernité, il va falloir changer de paradigme. D'ailleurs, j'encourage tous mes collègues à aller voir le film *Demain* qui montre comment les citoyens, dès aujourd'hui, répondent de façon imaginative et innovante aux défis de la planète. C'était la deuxième suggestion.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci, Madame. Si nous pouvons mettre un système participatif, nous le ferons. Je pense qu'ils arriveront à mobiliser les 17 ou 18 M€ pour acheter le terrain et faire la réalisation...

**Mme DEL PERUGIA** : Juste pour la partie nouvelle, Monsieur le Maire.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : L'utopie est créatrice mais, à un moment donné, quand on gère, on est obligé d'avoir les pieds sur terre et de réaliser des choses parce qu'il y a aussi un intérêt, au-delà de la participation, qui est celui du citoyen qui a actuellement besoin de se loger.

Je respecte ce que vous dites, c'est tout à fait dans la ligne des ministres successifs du Logement dont nous héritons depuis quelques temps, mais vous me permettrez de ne pas partager totalement cette ligne. Cela fait partie de nos différences.

Je vais donc vous demander de délibérer sur ce sujet.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 38 - LOGEMENT - Participation de la Commune à l'actionnariat de la SAEM Var Aménagement Développement**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : De façon très simple, il s'agit d'acheter une action de 200 € pour pouvoir être membre de VAD. Cela peut permettre, quand nous avons une étude rapide à faire, de la leur demander sans avoir à lancer un appel à candidatures.

Je donne un seul exemple : la réflexion sur Port Pothuau où la Marine nous demande si cela nous intéresse. Comment faisons-nous ? Nous ne pouvons pas dire « oui » ou « non » comme cela. Il faut donc s'adresser à un spécialiste qui réfléchit, qui fait un avant-projet et qui donne les opportunités. Si nous n'avons pas une sorte de société d'économie mixte à la marge, nous sommes obligés de lancer un appel à candidatures et nous perdons du temps et peut-être de l'argent. En appartenant à VAD, il suffit d'un coup de téléphone pour leur demander de nous faire une étude. Je crois que c'est très positif, sans remettre en cause, bien entendu, le choix que nous avons fait en début de mandat qui consiste à concentrer VAD sur l'aménagement de la vieille ville et à ne pas prendre en charge la totalité des aménagements communaux. C'est un choix.

Qui est pour cette cotisation ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 39 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Huitième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès de propriétaires privés**

**Mme GALLART** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ?

**M. SEEMULLER** : Nous n'avons pas d'opposition, mais une demande très spécifique a été faite. Des personnes n'ont pas de trésorerie du tout, et les sommes à avancer sont importantes. La collectivité pourrait-elle aider ces personnes à trouver un soutien pour le temps de trésorerie ? Ils ont besoin de rénover, mais n'en ont pas les moyens. Les remboursements qui auront lieu sont très importants, mais ils ne peuvent pas faire l'avance. Nous avons donc une petite difficulté technique. Si vous le voulez bien, nous nous verrons pour ce sujet-là.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ce sont tout de même des propriétaires...

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LOGEMENT DE  
FONCTION DU PERSONNEL COMMUNAL - Exonération de charges - Logement  
du gardien de l'Hôtel de Ville**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est pour le gardien de l'Hôtel de Ville. Il est à l'ombre, et il a des besoins d'éclairage et de chauffage un peu particuliers. Je vous propose l'exonération des charges d'électricité.

Je n'ai pas besoin de dire que c'est quelqu'un d'exemplaire. Il n'est pas en train d'essayer de resquiller, mais c'est compliqué car il est toujours obligé d'éclairer.

Pas d'opposition ? Merci de votre unanimité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ensuite, nous avons tout un ensemble de délibérations, dont est chargé Monsieur OZENDA, concernant des baux emphytéotiques, notamment.

**AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du Docteur  
Robin - Déclassement de la parcelle en cours de numérotation cadastrée  
Section EP n° 38 - Centre d'hébergement sportif**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est une délibération importante puisque cela concerne ce que l'on appelle les Voiliers.

Monsieur BRIGLIA, qui a la délégation de service public, y a mis fin antérieurement, et l'hôtel était donc désaffecté. Nous avons relogé des associations sportives dans des conditions qui les satisfont, avant même que de créer - ce sera le budget du port - un office de la mer dans la continuité du centre nautique municipal. Ceci permettra de tous les reloger et d'avoir un point d'accueil et d'ancrage pour toute personne intéressée par les activités nautiques à Hyères.

Cependant, la désaffectation ayant eu lieu, il faut penser au déclassement et, au lendemain de ce dernier, nous lancerons un appel à candidatures pour la réalisation d'un hôtel de qualité en lieu et place de l'hôtel des Voiliers.

Je préfère le dire pour que les choses soient claires parce que je trouve qu'il n'est pas convenable de déclasser et de ne pas dire ce que l'on va faire.

Il est important d'avoir un hôtel de qualité à cet endroit-là, au lieu et place des Voiliers.

**M. KBAIER** : Ce n'est pas pour vendre la parcelle ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Nous pourrions la vendre. Il y a l'opportunité soit de la vendre, soit d'un bail emphytéotique de 70 ans.

**M. KBAIER** : Ce dernier serait préférable.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je ne sais pas si c'est préférable à partir du moment où c'est uniquement la parcelle de l'hôtel, du bâti. Il est hors de question, par exemple, de mettre même un bail emphytéotique sur toute la terrasse. Si elle est éventuellement utilisée pour le projet, ce sera une AOT. Une fois qu'il y a le bâti d'un hôtel, je ne sais pas si c'est...

S'il n'y a pas d'autre observation, je vous demande de délibérer. D'ailleurs, certains connaissent bien le lieu.

Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 6 avenue des  
Mésanges - Cadasté section IM n°148 formant le lot n°8 bis au profit de Mme  
Gabrillaques**

**AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 23 Allée du  
Pousset - Cadasté section EZ n°0024 formant le lot n°14 au profit de Mr et  
Mme BUSSI**

**AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 58 avenue de  
L'Arrogante - Cadasté section EV n°254 formant le lot n°282 au profit de  
Monsieur Tourrette**

**M. OZENDA** : *(Lecture des délibérations)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Il y a trois délibérations de bail emphytéotique. Les prix sont respectivement de 305 000 € pour la seconde et de 254 000 € pour l'autre. Le nom patronymique des personnes est ce qu'il est. C'est le même principe : à l'estimation des Domaines. Si vous êtes d'accord, nous pouvons délibérer sur les trois.

Je soumetts à votre approbation les trois délibérations. Qui est pour ?

Je vous remercie.

### ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Centre Olbia - Vente d'un local à la société SFR**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pour devancer d'éventuelles questions, je me suis inquiété de la concurrence déloyale que nous pouvions éventuellement faire jouer pour une autre société, comme Orange ou autre. En réalité, SFR est en charge du déploiement ici et Orange ailleurs. Il y a un partage du marché, et il est intéressant de les avoir chez nous parce que nous pourrions avoir une priorité. J'ai voulu faire attention. Il y a partage au sens noble du terme.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, c'est une très bonne décision qui va dans le sens de ce que nous avons déjà dit. Pouvons-nous avoir un point d'avancement de ce que l'on appelle le déploiement de la fibre optique sur la commune, de l'information et de la contractualisation ?

**M. OZENDA** : Il faut déjà qu'ils s'installent. Il y a déjà deux ans de retard.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Pour information et pour rappeler le cadre, l'État a décidé, il y a plusieurs années, de partager le territoire en plusieurs zones, notamment les zones d'appel à investissement que l'on appelle les zones AMII. Notre ville d'Hyères fait partie de ces zones qui sont moyennement denses, ceci expliquant la non-concurrence. SFR est donc l'opérateur principal, a contrario de Toulon où il y a une zone beaucoup plus dense et où plusieurs opérateurs sont donc en concurrence.

Effectivement, l'aspect volontariste de la Ville est de mettre à disposition un local et de jouer ce rôle de facilitateur de façon à ce que la fibre optique s'installe. Cette dernière est un peu, comme disait François CARRASSAN, la lumière qui viendrait dans la ville de manière technologique puisque la fibre optique est une lumière transportée à très grande vitesse et va remplacer, petit à petit, l'ADSL qui est en



cuivre. C'est donc une transformation de la société puisque l'on va, petit à petit, vers la *smart city*, la ville intelligente comme on l'appelle aujourd'hui.

Très concrètement, le local va accueillir le lieu de répartition et de raccordement optique. Ce nœud devrait être mis en place dès la rentrée de septembre avec une certaine durée des travaux qui suivront. Puis, on peut espérer - puisqu'il faut aussi cette foi inébranlable - que la fibre optique sera véritablement effective début 2017. C'est l'aspect très concret de ce projet pour la ville.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Cession des propriétés communales Cadastrees EY n° 7 et EY n° 8, Chemin Denis PAPIN - Modification du nom de la société acquéreur -Autorisation de signature**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES Chemin Sainte Agathe - Cession par VAR HABITAT d'une emprise de terrain de 784 m<sup>2</sup>**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est pour améliorer la voie.

**M. OZENDA** : Il restera une partie privée.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Angle rue Hippolyte Panhard et montée de Costebelle - Acquisition de terrain cédé par la SCI MMV - Parcelle CO 56**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est de la microchirurgie dans la rue Panhard.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame PIOT - Parcelle IO 138**

**AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame MELONI-MESPLE - Parcelle IO 140**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : La délibération suivante est du même genre.

**M. OZENDA** : Elle concerne Monsieur et Madame MELONI-MESPLE pour 13 m<sup>2</sup>.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le Plan du Pont - Acquisition de terrain -Monsieur CHARLES**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**Mme ANFONSI** : Nous nous réjouissons de cette acquisition en vue de la création du bassin de rétention et nous voterons donc pour. Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur le prix. Cela a déjà été fait lors d'un précédent Conseil municipal par la voix de Madame Karine TROPINI.

En effet, lors de la première acquisition, le prix du mètre carré était de 10 € ou légèrement plus, et vous vous étiez engagé à être vigilant dans les prochaines acquisitions car l'estimation des Domaines était apparemment excessive. Dans la délibération que vous nous proposez de voter aujourd'hui, le prix du mètre carré est de 13 €.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Ce n'est peut-être pas situé au même endroit.

**Mme ANFONSI** : Le prix des terres agricoles, lui, oscille entre 3 et 5 € le mètre carré selon l'estimation SAFER.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci d'attirer notre attention une nouvelle fois. Nous sommes vigilants. Par exemple, une propriété plus importante que celle-là avait été estimée à 800 000 € par les Domaines. Il y avait une indemnité d'éviction, et j'ai accepté, à un moment, de négocier avec l'intervenant car c'est un terrain stratégique ; il est sorti d'accord de mon bureau pour m'écrire le lendemain qu'il maintenait sa volonté d'avoir 1,1 M€. Je lui ai répondu que nous lui faisons une DUP.

Il est vrai qu'il y a un risque. Là, c'est l'estimation des Domaines. On peut effectivement attirer l'attention, mais il ne faut pas que l'on en fasse « grimper aux rideaux ». Je remercie tous ceux qui acceptent une solution à l'amiable, mais si l'on fait monter les enchères, c'est sans limite parce que c'est important. Je le dis parce que je l'ai écrit : chaque fois que quelqu'un contestera parce qu'il trouve que l'estimation des Domaines est insuffisante, nous ferons une DUP parce que nous ne pouvons pas surpayer. Imaginez que je le connaisse... C'est là que cela peut commencer. Il est vrai que c'est tout de même très délicat, à la baisse et à la hausse. Vous avez raison de le souligner : il faut être très vigilant.

**Mme ANFONSI** : Il ne faudrait pas que de tels tarifs deviennent référence des terrains agricoles et pénalisent un jeune agriculteur qui voudrait s'installer.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Nous proposons à tous ceux qui souhaiteraient continuer l'exploitation de le faire, il n'y a aucun problème. Nous avons une servitude, cela nous suffit. De toute façon, au moment où il y a les inondations, ils sont inondés. Là, ils le seraient davantage, cela représente peut-être deux jours de plus d'inconvénients, mais s'ils veulent continuer, nous préférons cette solution qui n'engage pas plus financièrement la commune avec une servitude et des modalités. Cependant, parfois, cela se situe à un endroit où nous sommes obligés de l'avoir puisque c'est l'endroit où il y aura la digue qui permettra de réaliser le bassin. Autrement, vraiment, à chaque fois qu'il peut y avoir une solution de ce type, nous sommes présents.

Ces précisions apportées, je vous demande de délibérer.

Qui est pour ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2015 et rapport spécial**

**M. OZENDA** : Cela ne donne pas lieu à un vote.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est une communication obligatoire. Il s'agit du bilan des acquisitions, que ce soit acquis directement par la commune ou par l'intermédiaire de VAD qui achète au titre de la commune pour le bien de cette dernière et, en sens inverse, des cessions qui ont été opérées dans l'année écoulée.

**Mme DEL PERUGIA** : J'ai deux remarques. La première, parce que nous avons tout de même de la suite dans nos idées...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je m'en étais aperçu.

**Mme DEL PERUGIA** : On remarque que le bilan des cessions pour la commune est de 4 M€. Nous pensons donc que l'on aurait tout de même pu différer les augmentations d'impôt.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Regardez les achats.

**Mme DEL PERUGIA** : Le bilan des acquisitions de la commune est de 212 188 € pour les aménagements urbains.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous avez aussi VAD. Si vous voulez, je peux vous les donner.

**Mme DEL PERUGIA** : VAD, ce n'est pas la même chose. Certes, la commune a acheté, mais a revendu aussitôt à VAD, et c'est ma deuxième remarque.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous parlez pour Joffre.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vais vous donner l'explication pour Joffre.

**Mme DEL PERUGIA** : Est-ce que je peux dire quelle est l'incongruité que nous avons remarquée avant que vous donniez l'explication ?

L'incongruité est tout de même que, le même jour, puisque les deux ventes se sont passées simultanément, VAD a fait une plus-value de 1,2 M€. On peut se poser la question : pourquoi la commune a acheté la place Joffre à 2,3 M€ et VAD a revendu à 3,5 M€ ? Il y a donc une jolie plus-value de 1,2 M€. Il y a certainement une explication. Il nous en a été donné une en commission, mais elle ne m'a pas vraiment satisfait : c'est pour que VAD puisse aménager ailleurs. Malgré tout, je ne

comprends pas cet imbroglio de budget. Je ne vois pas pourquoi la commune n'a pas vendu au prix normal pour ensuite reverser à VAD ce qu'elle lui doit dans le cadre du traité de concession. Je ne comprends pas trop ce mélange, mais vous allez nous apporter la réponse.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Que voulez-vous que je vous dise ? Je suis mal placé pour vous répondre. Je vais essayer de faire une réponse de continuité. C'est une question que je me suis posée avant vous, si je peux me permettre.

**Mme DEL PERUGIA** : Excusez-moi, mais n'est-ce pas la volonté de la commune ? N'est-ce pas la volonté de cette municipalité ? Cela a été vendu en 2015.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Non, cela a été concrétisé en 2015 ; la vente a eu lieu bien avant. Je n'ai pas du tout envie d'évoquer des mauvais souvenirs mais, simplement, j'avais été extrêmement surpris de cette différence entre le prix auquel la commune vendait à VAD et celui auquel VAD vendait quasiment le lendemain, etc. Je l'avais dit plus que clairement à tous les niveaux, y compris au Conseil municipal

On m'avait donné une explication qui n'était pas suffisante. C'est quelqu'un de VAD qui me l'avait donnée - il était vraiment d'une maladresse totale - et qui m'avait dit : « Oui, mais nous avons fait le permis. » Je lui ai dit que j'allais m'installer comme producteur de permis parce que, à ce tarif-là, un permis me fait vivre toute l'année.

Honnêtement, la réalité est que cet argent est revenu dans les caisses de la commune.

**Mme DEL PERUGIA** : Comment ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Sur le budget Aménagement VAD, il est revenu en ressources. Que s'est-il passé ? Au niveau du budget communal au sens strict, nous avons perdu 2 M€, mais au niveau du budget communal au sens large dans lequel il y a des opérations VAD, nous avons rentré 3 M€. Effectivement, au passage, il doit y avoir la marge de VAD qui est l'opérateur, mais il s'agit bien de cette opération.

Ce n'est donc pas une plus-value nette pour VAD qui a disparu parce que VAD, à la limite, n'est qu'une boîte aux lettres financée par le budget communal sur un éventail de travaux que nous soumettons à délibération et qui nous sert de société d'économie mixte. Cet argent est revenu dans VAD, via VAD, pour servir les intérêts de la commune. La réalité est là. Si je le dis, Madame, c'est que je suis allé beaucoup plus loin que vous dans cette affaire. On ne m'a pas donné les bonnes explications en temps opportun. C'est toujours la difficulté.

Honnêtement, il n'y a pas de malversation. Pour éviter ce genre d'intermédiation, c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité que VAD ne s'occupe plus des grands projets et que je les ai concentrés sur la vieille ville. En revanche, nous pourrions les utiliser à travers la délibération de tout à l'heure. Je ne porte pas de jugement, mais c'est ainsi que cela se passe.

**Mme COLLIN** : Je voulais aussi parler de cette plus-value ; c'est fait. Toutefois, a-t-on idée de la marge de VAD dont vous parlez ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : C'est une société d'ingénieurs qui font du travail. L'aménagement de la place Joffre, on l'aime ou on ne l'aime pas, mais ce sont eux...

**Mme COLLIN** : Je ne dis pas que c'est inutile, je demande si l'on a une idée de son montant.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je ne sais pas. Ils doivent avoir la marge habituelle des bureaux d'études ou des sociétés d'économie mixte. Il n'y a rien d'extraordinaire.

Cela n'a rien à voir avec la différence de 1 M€. Il y a peut-être 900 000 € qui sont rentrés dans les caisses de la commune indirectement, et 100 000 € qui sont leur rémunération. Ceci étant dit, c'est leur intérêt de faire cet aller-retour. L'argument simple de VAD qui consistait à me dire qu'ils ont fait le permis... C'est cher payé, mais bon... Il n'y a pas de malversation, c'est ainsi.

De la même façon, quand VAD achète aujourd'hui, c'est avec notre argent ; ce n'est pas VAD qui achète. Nous avons tout un plan pluriannuel de financement de VAD qui est notre bureau d'études, notre société d'ingénierie. Avec cela et nos directives, elle achète actuellement des petites surfaces dans la vieille ville et les réhabilite, toujours avec l'argent de la commune, pour que nous puissions poursuivre la politique du Circuit des Arts.

Bien sûr, sur le budget global qui est très important - plusieurs millions d'euros -, ils ont une rémunération. Néanmoins, je dois dire que, au moins au titre de ce qu'ils font dans la vieille ville, elle est méritée parce qu'ils font un travail remarquable et très compliqué.

Je ne sais pas si je vous ai éclairés mais, pour moi, aujourd'hui, c'est clair.

**Mme DEL PERUGIA** : Il ne nous reste plus qu'à vous faire confiance pour avoir bien regardé les choses de près et vous être assuré que tout était normal. Nous vous faisons donc confiance.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Madame, au-delà des différences de point de vue qui s'expriment dans cette assemblée, j'aimerais que, quand quelqu'un, quel qu'il soit, dit une chose avec conviction, on ne dise pas : « Je vais vérifier. » Moi, si vous dites quelque chose, je vous crois ; je vous respecte. Si je ne suis pas d'accord, je vous le dis aussi, mais je le crois.

**Mme DEL PERUGIA** : C'est ce que j'ai dit. J'ai dit : « Vous nous dites que vous avez vérifié, nous vous faisons donc confiance. »

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vous remercie.

En réalité, cela me permettait de parler d'autres choses. Quand j'ai dit que Kaufman & Broad n'avait pas trouvé d'hôtel, Madame TROPINI m'a appelé pour vérifier si

c'était vrai. Je lui ai dit : « Venez consulter la lettre. » Je l'ai ici, si on la veut. Je ne la donne pas parce qu'une lettre privée n'est pas un document administratif, mais j'ai deux courriers, un de VAD et un de Kaufman & Broad, disant qu'il n'y a pas d'hôtelier.

Je pense que, vous aussi, vous ne vous amusez pas à dire des choses comme cela.

Monsieur KBAIER, vous regarderez ce courrier ; ainsi, vous le lui direz. Je l'ai amené exprès.

### **DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

#### **AFFAIRE N° 53 - GEOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de voie publique - Impasse des Narcisses**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci pour votre approbation.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 54 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Émission de titres de recettes concernant les frais de mise en fourrière de véhicules non réclamés - MODIFICATION**

**M. GELY** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 55 - ASSURANCES - Tombolo Ouest endommagé par la submersion marine du 11 Janvier 2016 - Demande de subvention pour la réparation des dégâts**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si vous le permettez, Monsieur KBAIER, vous poserez la question que vous aviez prévue en question écrite après l'exposé de Monsieur CORNILEAU car c'est le même sujet. Il vous répondra juste après la délibération.

**M. CORNILEAU** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Si tout le monde est d'accord, Monsieur KBAIER, vous avez une question sur le sujet.

**M. KBAIER** : Je suis désolé, mais je n'ai pas repris mon papier.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vais la lire.

*« Chaque année se passe le même phénomène en hiver, lors de forts coups de vent d'ouest, la plage de l'Almanarre subit de gros dégâts, surtout au niveau de la partie Nord centrale.*

*Cette année, cela a été plus important.*

*Différentes études menées par des cabinets d'ingénierie (SOGREAH et ERAMM) sont trop chères pour la commune et arrivent toujours à la même solution, le rechargement annuel par une société privée.*

*Il existe pourtant deux thèses sur le projet de l'Almanarre montées par un universitaire de Toulon La Garde qui fait de l'ingénierie, et non de la recherche fondamentale.*

*Ce travail serait, à mon avis, à prendre en considération pour deux raisons. La première est que cet universitaire est indépendant. La deuxième est le coût nul par rapport à tous les rapports déjà établis.*

*J'attire donc votre attention, Monsieur le Maire, sur la nécessité de prendre en compte cette opportunité. »*

Je vais demander à François CARRASSAN de compléter l'information.

**M. CARRASSAN** : Une tempête a eu lieu en janvier dernier ; c'est la plus importante que nous ayons connue depuis la tempête de 1994.

Cela fait 30 ans que les inquiétudes sont manifestes pour le devenir de la route du Sel. Hormis un ré-ensablement annuel qui ne résout aucun problème structurel et qui coûte 150 000 € par an, en moyenne, depuis 20 ans, aucune intervention structurelle n'a jamais eu lieu. Un maire que j'ai bien connu disait : « C'est de l'argent jeté à la mer chaque année. »



Notre décision est claire : il faut intervenir dans les meilleurs délais en agissant sur le plan structurel.

A cette fin, nous allons missionner un bureau d'études pluridisciplinaire pour dimensionner et programmer des travaux sur le Tombolo Ouest.

Le bureau d'études pourra utiliser l'étude qu'avait réalisée le cabinet ERAMM en 2002, ainsi qu'une thèse réalisée à l'Université de Toulon sous la direction du Professeur Lacroix que nous avons rencontré.

On pourra même créer un comité technique pour rassembler les compétences qui intégreraient les universitaires.

On sait, d'ores et déjà, que deux types de travaux pourraient être nécessaires : l'un consistant à combler la faille qui s'est construite et qui accélère la houle, l'autre consistant à restaurer le profil de la plage dont la pente excessive accroît le phénomène d'érosion.

Néanmoins, ce seront les résultats de l'étude qui dicteront la nature et la chronologie des travaux.

Cependant, là encore, si l'on ne veut pas ne rien faire, comme c'est le cas depuis 30 ans, il faut se rappeler que le mieux est l'ennemi du bien et que, si la réflexion doit être globale, le premier type de travaux ne doit pas être retardé s'il est démontré qu'il est compatible avec la suite.

Parmi les documents que nous pourrions mettre à la disposition du bureau d'études figurent :

- la thèse de Jacqueline COURTAUD sur le fonctionnement hydrosédimentaire du site de 2002 ;
- l'étude d'ERAMM, en 2002, identifiant le comblement de la brèche sous-marine d'une part, et le rechargement massif de la plage d'autre part ;
- la thèse de Monsieur VAN THAN sur l'érosion côtière appliquée au Tombolo Ouest à laquelle la ville a collaboré en 2015 ;
- l'étude de circulation et de déplacement sur l'ensemble de la presqu'île de Giens dont le marché va être lancé dans le cadre de l'OGS et pour laquelle nous avons demandé une subvention lors d'un précédent Conseil municipal.

Voilà les éléments que nous pouvons apporter au débat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Fourniture de végétaux - Marché à bons de commande - Années 2016 à 2018 - Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux - Attribution - Autorisation de signature**

**M. DI RUSSO** : *(Lecture de la délibération)*

J'en suis très satisfait, c'est une entreprise hyéroise qui emploie une vingtaine de salariés.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**QUESTIONS ORALES**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Nous avons répondu à l'une des questions de Monsieur KBAIER.

Madame DEL PERUGIA, si vous pouviez résumer votre question. Mais, vous faites comme vous voulez.

**Mme DEL PERUGIA** : *« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal, du 19 février 2016, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet des déplacements doux en centre-ville. Vous avez déclaré dernièrement dans la presse que le développement de l'usage du vélo était une « volonté politique forte ». Cependant, vous avez aussi précisé qu'il s'agissait « d'une évolution souhaitable mais qui devait s'inscrire sur du long terme » et que, pour l'heure, c'était l'un des axes forts de l'OGS, ainsi que pour les projets des ZAC des Rougières et de la Crestade.*

*Nous nous en félicitons mais cela ne peut nous satisfaire : ce que nous plaidons, c'est l'usage du vélo en centre-ville pour les déplacements du quotidien, sans oublier le public scolaire qui a tout particulièrement besoin de davantage de sécurité.*

*Nombreuses sont les villes, aujourd'hui, qui ont pris la mesure de l'importance de développer l'usage du vélo pour des raisons évidentes de santé publique et de qualité de vie. L'association Changer d'Ère vous a remis dernièrement, par l'intermédiaire de Mr OZENDA qui a bien voulu lui accorder deux heures d'entretien, un document décrivant les besoins et les possibilités afin de mettre en place un plan de déplacement urbain à destination des vélos. »*

Là, il y a une erreur de ma part : cela n'a pas été par l'intermédiaire de Monsieur OZENDA, mais je ne le sais que depuis hier soir. Le dossier a été remis en Mairie ; je ne sais pas où il trouve.

**M. OZENDA** : Cela n'a pas non plus duré deux heures.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Au cours d'un entretien de 2 heures...

**Mme DEL PERUGIA** : Le collègue qui a assisté à d'entretien avec Monsieur OZENDA nous a dit que cela avait duré deux heures.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Il y a pris tellement de plaisir...

**Mme DEL PERUGIA** : Un document est donc en Mairie, mais nous allons vous le refaire passer, cette fois-ci en main propre pour être sûrs que vous l'avez. Il décrit les besoins et les possibilités ; ce sont donc vraiment des choses très pratiques.

*« Ce n'est rien de bien compliqué ni onéreux à mettre en œuvre si toutes les ressources sont intelligemment sollicitées : pistes et bandes cyclables, mais aussi contresens et utilisation des trottoirs. Ce n'est pas qu'une question de manque d'espace ni de suppression de stationnement, comme vous semblez l'envisager. C'est donner à ce mode de déplacement doux, qui n'a que des vertus, la place qu'il mérite dans la ville en acceptant de partager l'espace public. Or, nous observons quelques incongruités comme, dernièrement, l'effacement de la bande cyclable avenue du Soleil Levant, bande qui réparait partiellement « l'oubli » qui avait été fait lors de la requalification de la rue, avec une interruption aberrante de la piste cyclable, là où pourtant l'espace existait, et qui permettait de joindre l'école Saint-Exupéry en toute sécurité.*

*Monsieur le Maire, avez-vous la volonté et le projet, dans le temps de votre mandat, de permettre aux vélos de circuler en toute sécurité en centre-ville ? »*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Dans tout le centre-ville ?

**Mme DEL PERUGIA** : J'insiste sur le centre-ville. Quand on fait un plan de déplacements, on voit le centre-ville dans sa globalité, mais cela ne signifie pas que les vélos sont appelés à circuler dans chaque rue.

Qu'allez-vous répondre aux citoyens engagés qui souhaitent vous aider à mettre en oeuvre un plan de déplacements à vélo en centre-ville ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je ne refuserai pas votre aide, mais je vais laisser répondre Monsieur OZENDA qui est « Monsieur Vélo ».

**M. OZENDA** : Je vous confirme que le développement de l'usage du vélo est une volonté politique forte de la municipalité et de Monsieur le Maire. Elle est très clairement affirmée dans le cadre de l'OGS et sera également présente dans les grands aménagements.

Pour exemple, en accord avec TPM, une réflexion est prévue sur l'ensemble de l'avenue Decugis et intégrera les déplacements doux, ce qui permettra d'opérer un bouclage avec la voie Léopold Ritondale et le front de mer. De plus, à moyen terme, une piste cyclable sera réalisée le long de la presqu'île de Giens dans le cadre de l'OGS.

Si le vélo est une bonne solution pour se déplacer en milieu urbain, il faut toutefois prendre en considération la configuration du territoire de notre commune qui est très étendue et où un certain nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables existent déjà.

Je prends pour exemple :

- la diagonale d'ouest en est, de La Bayorre aux Salins, 13,5 kilomètres de pistes, de bandes ou de voies partagées qui passent par le collège Jules Ferry, la gare et le collège Gustave Roux ;
- l'itinéraire est-centre, 1,2 kilomètres, du lycée hôtelier, le collège Marcel Rivière, le rond-point de Lattre de Tassigny, le 15<sup>ème</sup> Corps, le rond-point Louis Cartigny ;
- le 15<sup>ème</sup> corps, du rond-point Intermarché, Sainte Douceline, Coubertin, Soleil Levant, 1,1 kilomètre.

Vous aviez raison de le signaler, a été effacée une bande qui permettait de boucler jusque qu'à l'école Saint-Exupéry ; j'ai demandé qu'on la rétablisse.

Concernant le lycée de Costebelle, je peux répondre à Monsieur MADELEINE : il n'est pas desservi par une piste ou des bandes cyclables parce que c'est très difficile. Cependant, nous équiperons le quartier de la gare d'un parking à vélos ; il est vrai qu'il n'y en a pas. En revanche, il y en a en centre-ville.

Depuis 2015, la révision du PDU, le Plan de Déplacements Urbains, a pour enjeux, entre autres, la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs, des moyens de déplacements doux et l'amélioration des accès publics pour les personnes handicapées. Je vous renverrais à Monsieur BANES qui s'occupe du Plan de Déplacements Urbains.

En centre-ville, des réflexions sont menées, mais vous admettez que, selon le calibrage des voies, le développement nécessaire de la culture du vélo ne doit pas remettre en cause les principes de sécurité. Pour information, à Toulon, classée dans le top 10 des villes cyclables, la municipalité a essayé dans une rue...

**Mme DEL PERUGIA** : Non ! À Toulon, ils ont eu le prix du « vélo rouillé » !

**M. OZENDA** : Ils sont en huitième position.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Au Conseil municipal de Toulon, j'ai entendu le représentant du groupe Écologie dire la même chose : il a félicité le Président FALCO en disant : « Vous êtes dans le top 10. »

**M. OZENDA** : Ils sont huitièmes sur 10, Monsieur le Maire.

Pour information, à Toulon, classée dans le top 10 des villes cyclables, la municipalité a essayé le contresens pour les vélos dans une rue de 300 mètres à sens unique - ce que vous préconisez. Elle a très vite abandonné cette initiative devant le risque d'accidents pour les cyclistes.

Dans tous les cas, nous vous remercions pour les réflexions que l'association Changer d'Ère a bien voulu nous transmettre lors d'un entretien qui n'a pas duré deux heures, mais qui a été utile. Peut-être que Monsieur MADELEINE est venu à vélo et que - je ne sais pas où il habite - le trajet aller/retour de chez lui jusqu'à la Mairie a pris deux heures. En effet, il est positif que les adeptes d'un moyen de déplacement fassent des propositions qui éclairent les décisions qui dictent l'intérêt général.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup.

**M. ROUX** : Il faut savoir que TPM subventionne l'achat de vélos électriques à raison de 500 €.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Tu parles de vélos électriques ; Madame DEL PERUGIA n'en veut pas !

**Mme DEL PERUGIA** : Oui ! J'en ai un !

**M. OZENDA** : Effectivement, TPM participe à l'achat de vélos à assistance électrique pour 25 % jusqu'à 250 € pour un vélo électrique, et 150 € pour un kit électrique.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : La troisième question, de Monsieur KBAIER, concerne le parking du Magic World, route des Marais.

*« Nous savons que tous les week-ends, il y avait à l'origine un marché aux puces ou vide-grenier.*

*Au fur et à mesure des années, cela s'est transformé en un marché polyvalent où l'on trouve pratiquement tout, en particulier des victuailles (légumes, fruits, viandes etc.).*

*Est-ce que de telles ventes, même si elles ont lieu sur une propriété privée, sont légales ?*

*Avez-vous un droit de regard sur les garanties apportées concernant l'hygiène et la santé des consommateurs ? »*

**Mme RITONDALE** : Ces activités sur le domaine privé relèvent de la vente au déballage qui permet de vendre et de racheter des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet (L.310-2 du Code du Commerce). Ces activités sont limitées à deux mois par année civile dans un même local ou sur un même emplacement.

Ces ventes ne sont pas soumises à autorisation, mais à simple déclaration. En l'espèce, la déclaration est effectuée chaque année. Certaines parcelles sont utilisées pour la vente les samedis, les autres parcelles étant utilisées les dimanches ; c'est donc inversé.

Ces ventes sont donc légales, il n'y a pas de problème.

S'agissant de l'hygiène et de la santé des consommateurs, la commune n'a pas la compétence pour effectuer des contrôles qui relèvent des organismes d'État. Des opérations (CODAF) sont effectivement mises en œuvre par les services de l'État (DIRECCTE, URSSAF, Répression des Fraudes,...). Les derniers contrôles ont été organisés en septembre et décembre 2015

Ces ventes sont tout à fait légales.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Elles sont légales, et il appartient aux services de l'État et de la DASS de regarder peut-être comment cela se passe.

Question de Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : *« Il y a presque un an se mettait en place, sur votre initiative, la commission du « Vivre Ensemble ». Un rapport a depuis été rendu.*

*Aussi, afin de donner un sens démocratique à cette commission, de manière à ce qu'elle ne devienne pas un simple slogan ou une sorte de « comité Théodule », nous souhaitons vivement, Monsieur le Maire, que vous permettiez à tous les acteurs concernés par ce rapport (le Conseil municipal, les membres de la commission, les associations) d'en discuter sous la forme d'une tribune libre publique en salle du conseil municipal pour permettre aux Hyérois d'en décrypter le sens.*

*Le conseil territorial installé par Monsieur ESTROSI, élu président du Conseil régional et qui fut votre guide lors des dernières élections, pourrait être une source d'inspiration afin que vive la liberté d'expression. »*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci Monsieur COLLET pour cette question.

Quand on connaît un peu l'histoire du Var, je ne suis pas certain que vous puissiez qualifier Monsieur ESTROSI, que je respecte, d'être mon guide.

Cette commission a rendu un rapport tout à fait intéressant. Je crois qu'il faut remercier, une nouvelle fois, le docteur PHILIP et les membres de la commission du travail accompli. Le docteur EYNARD-TOMATIS était membre de la commission et il a eu la courtoisie, dès lors qu'il est devenu conseiller municipal, de dire qu'il se retirait. Il y a des règles que l'on doit respecter, et je vous en remercie.

Des propositions ont été formulées ; beaucoup, pour dire la vérité, sont déjà à l'œuvre dans la vie municipale. Jusqu'ici, pour moi, ce qui a été le plus important, c'est le fait que, pendant presque un an, des personnes de sensibilités et d'origines très différentes ont pu réaliser une réflexion et un travail en commun et aboutir à des

propositions consensuelles. C'est capital et exemplaire. Quel que soit l'avenir des propositions, il faut valoriser cela pour vous et ne pas l'oublier. C'était exemplaire.

Je vous rappelle comment nous avons composé la commission : j'ai demandé à chaque liste du Conseil municipal de proposer des personnes, plus des personnalités extérieures qui pouvaient s'imposer. Je suis infiniment heureux que cela se soit passé dans les conditions dans lesquelles cela s'est passé.

Sans avoir à faire référence à Monsieur ESTROSI, votre nouvelle idole - mais, vous savez, il y a de tels miracles en politique... encore que... -, j'ai l'intention d'organiser bientôt un Conseil municipal privé, ce que j'appelle une réunion de travail, lors duquel le docteur PHILIP et les membres de la commission seront tous invités et où ils présenteront peut-être le rapport. J'avais invité tout le monde à la conférence de presse. En tout cas, chacun pourra, non pas débattre, mais exprimer sa pensée.

Prochainement, je voudrais aussi prendre quelques initiatives, dans le prolongement de la commission, dont l'une pourrait être une Journée de la Fraternité à Hyères, mais il faut voir la date et les conditions. Je crois que, au-delà des deux autres symboles de notre république, c'est la fraternité qui a le plus besoin d'être réconforté. Cela peut se décliner sur la ville pendant une journée. Bien sûr, à un moment donné, cela peut prendre une dimension festive dans des conditions qui permettent à chacun de venir y participer. Cela peut permettre l'expression de différentes personnalités, notamment des communautés religieuses ou spirituelles. J'ai toujours des difficultés à parler du dialogue inter-religieux, je préfère parler du dialogue inter-spiritualité parce certaines personnes ne sont pas religieuses mais ont une spiritualité. Je crois que cette Journée de la Fraternité pourrait être intéressante, et je suis prêt à en parler avec vous si vous avez des idées pour l'organiser.

Ensuite, je veux créer un groupe de dialogue entre les différentes religions et spiritualités. Cela me paraît très important. La difficulté - il ne faut pas se le cacher - est que certains groupes ont des porte-paroles susceptibles de fonctionner, et d'autres n'ont parfois pas de porte-parole ou des porte-paroles qui fonctionnent moins bien. Ces expériences ont été faites à Bordeaux et à Marseille. Ces dialogues sont importants, mais en y ajoutant des dimensions du style Droits de l'Homme, franc-maçonnerie, ou autre. Il faut que tout le monde puisse s'exprimer, échanger, et que ce soit un rendez-vous régulier de telle façon que cela puisse s'épanouir.

Pour le reste, de nombreuses initiatives pourront être raccrochées aux propositions - je pense aux jardins partagés qui ont été proposés ou des choses comme celles-là -, mais cela fait souvent duplication.

Une Journée de la Fraternité où tous les Hyérois pourraient se mobiliser dans les quartiers, dans les CIL ou dans une manifestation un peu « public simple », me paraît intéressante, de même que, d'une façon plus permanente, ce dialogue inter-spiritualité parce que nous en avons besoin aujourd'hui.

En tous les cas, merci pour l'action que vous avez pu y mener.

**Mme COLLIN** : Pourquoi n'acceptez-vous pas que cette expression s'effectue de manière publique ? Pourquoi voulez-vous qu'elle soit uniquement privée ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Le rapport est sur le site ; il y a été mis dès le lendemain. Tout Hyérois qui est intéressé - et cela peut être reproduit dans la presse - peut s'y rendre et le connaître.

Nous pouvons maîtriser, entre nous, une réunion entre élus et membres de la commission, cela ne posera pas de problème majeur. Nous pourrions avoir des expressions lors de la Journée de la Fraternité, mais réaliser un débat public... Je ne veux pas que cela nous échappe et que ce qui a été, jusqu'ici, très constructif explose dans une réunion maladroite. Je vous le dis parce que je le pense. Allons-y progressivement ; ainsi, nous verrons bien. Honnêtement, je n'ai pas envie d'être dans une salle avec 1 000 personnes où les uns...

**M. COLLET** : Il y a une petite ambiguïté : lorsque nous parlons de tribune publique...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Que signifie « tribune publique » ? Je n'ai pas compris.

**M. COLLET** : Par exemple, aujourd'hui, il y a une réunion municipale avec un public qui n'intervient pas.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Là, il y a 20 personnes, il n'y a pas de problème. S'il y en a 400 derrière, je vous dis que cela change la donne et la résonance.

Si vous le souhaitez - vous avez vu qu'il y a là une caméra puisque nous filmons et diffusons les questions d'actualité sur le site -, nous pourrions filmer ce débat. Cela permet d'éviter un certain nombre de choses. Je n'ai vraiment pas envie que l'on gâche cela. Ce n'est pas pour me défausser. Les débats ne me déplaisent pas, mais pas sur ce sujet-là. Je ne veux pas que ce sujet donne lieu à des emportements. Ce ne sont pas les vôtres que je crains puisque je vous dis que nous pourrions le diffuser sur le site, même en direct s'il le faut, mais il suffit de deux abrutis qui viennent pour vous pourrir cela, et vous ne savez pas comment on finit. Je crois qu'il est souhaitable d'éviter le risque.

Nous passons à la question de Monsieur SEEMULLER :

*« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 19 février 2016, poser une question écrite d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet du projet d'aménagement Denis Clemenceau et du quartier des Rougières. »*

*La Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO a lancé des appels à projet afin de construire ou de rénover 22 sites de la capitale. Ces appels à projet ouvrent la possibilité à des équipes composées d'architectes, d'aménageurs, de promoteurs, de paysagistes et d'autres experts, de s'associer pour proposer des projets d'aménagement innovants et durables.*



*350 projets ont été soumis à un jury sous l'autorité du Maire. Les 21 projets lauréats (1 n'a pas été attribué) ont été présentés la semaine dernière aux médias et dans une exposition publique. Par cette initiative, la ville de Paris ne prend aucun engagement financier, ils seront assumés par le promoteur et dispose d'un large choix de projets intéressants, créatifs et innovants pour arrêter sa décision.*

*Le projet d'aménagement Clemenceau Denis comme celui des Rougières seront pour notre ville des projets majeurs.*

*Le projet Clemenceau Denis en particulier car il touche la place centrale de notre cité, à l'articulation entre des quartiers historiques et les jardins de la ville. Cette place s'inscrit dans un cadre patrimonial exceptionnel.*

*Le projet d'aménagement du quartier des Rougières est également sensible. Il pourrait se traduire par une architecture innovante qui tiendrait compte de l'histoire agricole du lieu et d'un habitat et de services durables qui prolongeraient les jardins Olbius Riquier.*

*Ma question est la suivante : pourquoi ne pas vous inspirer de la méthode initiée par la Maire de Paris pour le projet Clemenceau Denis et celui du quartier des Rougières et vous donner le choix de l'aménageur et du projet ?*

*Quelles informations pouvez-vous donner, à ce stade, aux Hyérois dans la conduite de vos projets qui garantissent une transparence des choix, une maîtrise financière, un respect du patrimoine et de l'environnement pour des espaces protégés ? »*

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, il s'agit d'un éclairage sur les conditions d'aménagement puisque la Ville va se lancer dans deux grands travaux : l'aménagement Denis-Clemenceau et celui du quartier des Rougières.

À Paris, une expérience a eu lieu concernant 22 sites de la capitale avec des appels à projets qui ont ouvert la possibilité de concourir à des équipes, assez riches d'ailleurs, composées d'architectes, d'aménageurs, de promoteurs, de paysagistes, etc. 350 dossiers ont été remis, ce qui fait que la Ville s'est retrouvée devant la possibilité de choix sur des projets. Je vous invite vraiment à voir la qualité des projets et l'investissement des équipes. C'est au pavillon de l'Arsenal, à Paris, et vous pouvez le voir sur le site.

C'est un paradigme complètement nouveau dans les approches, non seulement de l'habitat et des matériaux, mais aussi des approches durables avec les jardins, etc., en particulier en intégrant toutes les données modernes.

J'ai considéré peut-être intéressant d'appeler votre attention sur ce sujet-là parce qu'il est très novateur et que vous êtes aujourd'hui en responsabilité sur des gros projets. Cela vous permettrait de libérer financièrement la Ville, de pouvoir choisir et de ne pas être soumis à des décisions d'un aménageur qui, à un moment donné, pourrait se retirer ou estimer que le projet n'est pas compatible avec sa rentabilité financière.

Merci de votre réponse.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je conçois que ce soit positif. C'est non seulement positif, mais c'est obligatoire. Je prend le projet de la ZAC des Rougières : il y aura un appel à candidatures d'aménageurs, c'est obligatoire. Autrement, ce n'est pas correct.

**M. SEEMULLER** : Ce n'était pas le cas pour la ZAC de Beauvallon.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : La ZAC de Beauvallon n'a de ZAC que le nom, elle ne pose pas ce genre de problème, et il y avait eu consultation préalable. Là, je prends l'exemple de la ZAC des Rougières, il y aura une délibération pour lancer un appel à concurrence des aménageurs dès lors que les précisions seront apportées sur le projet global.

De même, pour Clemenceau-Denis, c'est une obligation puisque tout marché d'architecte ou d'urbanisme supérieur à une certaine somme doit faire l'objet d'une concurrence parfois même internationale. Au-delà du fait que cela me paraît utile et fondé, c'est une obligation qui, quelle que soit l'administration, doit être respectée. Heureusement, d'ailleurs... même si on peut avoir des arrière-pensées ou une vision des choses. En revanche, à ce moment-là, le rôle de la commune est de poser un cahier des charges parce que, par exemple, si quelqu'un vous propose de construire 10 immeubles sur la place Clemenceau, cela ne sert à rien. Il faut donc un cahier des charges décrivant les souhaits, puis on donne la liberté, étant bien entendu que, pour celui qui est retenu, il y a encore de la négociation. Le projet ne s'impose pas, il peut être amendé, bien sûr, mais c'est l'intérêt du dialogue avec l'aménageur. Néanmoins, il y a compétition dans les deux cas.

Merci beaucoup. Ce Conseil municipal est terminé.

**M. KBAIER** : En dehors de toutes ces questions, Monsieur le Maire, je voulais faire une petite remarque sur la sécurité. Bravo pour les portiques et tout ce que vous avez mis à l'entrée pour protéger le public et les employés municipaux mais, tout à l'heure, j'ai été étonné qu'il n'y ait aucune sécurité au niveau du garage. Je me suis posé la question, et je me suis dit que si quelqu'un venait derrière moi et entrait avec moi, il a un accès direct aux étages. Ayant connu le terrorisme pendant huit ans en Algérie, je peux vous dire que cela m'a fait frémir.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Vous avez raison, il faut être vigilant. C'est pourquoi j'ai demandé au service technique notamment de vérifier tous ceux qui ont un badge parce qu'il est tout de même un peu curieux qu'il y en ait infiniment plus que de personnes que nous connaissons. Vous voyez ce que je veux dire ? Il ne faut pas non plus se les transmettre. Cette vigilance doit être opérée. Tout à l'heure, une question sera posée un peu dans ce sens.

Merci beaucoup. Nous nous arrêtons cinq ou dix minutes.

*(La séance, suspendue à 17 h 31, est reprise à 17 h 40.)*

### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Mes chers collègues, bien qu'il y ait eu cinq questions écrites, nous allons tout de même faire les questions d'actualité. J'attire simplement l'attention de chacun pour que l'on fasse attention de ne pas « emboliser » le Conseil municipal ; vous voyez ce que je veux dire. Nous avons limité à deux questions par groupe ; si chacun pose deux questions à chaque conseil, cela en fait huit, et si nous avons des questions d'actualité, cela peut en faire 17. Ce n'est pas possible. Bien entendu, je ne refuse pas les questions mais si, d'aventure, devaient perdurer huit questions à chaque Conseil municipal, à ce moment-là, je constaterais que nous ne devons plus faire les questions d'actualité. Ces questions existent pour que chacun puisse s'exprimer mais, honnêtement, 17 questions, cela fait beaucoup.

Question du groupe Rassemblement Bleu Marine, posée par Madame COLLIN, concernant le portique de sécurité en Mairie.

**Mme COLLIN** : Ce portique, arrivé à l'Hôtel de Ville sur l'emplacement habituel de la crèche, ceci peu avant Noël, ressemblerait à un cadeau du ciel s'il n'avait pas coûté 30 000 € à la collectivité !

Notre groupe était intervenu lors du Conseil Municipal du 20 novembre dernier pour vous demander, Monsieur le Maire, d'augmenter le nombre des agents de la Police municipale qui est en sous-effectif au regard de l'étendue de notre commune ainsi que du nombre croissant de leurs missions.

Lors du vote du budget, le 18 décembre dernier, vous avez accepté le recrutement de trois personnes supplémentaires. Fort bien ! Mais, à ce moment, il n'a jamais été débattu de l'existence, voire de l'opportunité d'un portique qui nécessiterait la présence permanente de deux policiers municipaux sur les trois nouvellement recrutés.

Toutes les Mairies de France se sont-elles équipées de la sorte, et aussi rapidement, sans consulter le Conseil municipal ?

Un portique à la Mairie... mais pas à la médiathèque, ni au forum, pas plus qu'à la piscine ou dans d'autres lieux très fréquentés par le public tout aussi sensibles et vulnérables.

Nous sommes contents que notre Maire soit efficacement protégé de menaces éventuelles, si ce n'est effectives, mais de nombreux Hyérois s'interrogent : un portique pour qui et pour quoi ? Provisoire ou définitif ? À la Mairie seulement ou ailleurs ? Avec combien de policiers municipaux à temps complet ? Pour quel budget ?

Votre réponse à toutes ces questions nous informera sur vos intentions mais, d'ores et déjà, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer à nouveau les effectifs de la Police municipale compte tenu de la nouvelle mission dont elle a la charge.

**M. GÉLY** : Je vais essayer de répondre aussi précisément que possible.

L'état d'urgence qui a été prorogé nous a conduits à renforcer la sécurité dans les bâtiments publics et lors des manifestations importantes. Chacun aura pu constater la présence renforcée de policiers municipaux à cet effet.

Nous vous indiquons également que la médiathèque, le complexe aquatique et le Park Hôtel font aussi l'objet d'une surveillance accrue chaque jour à des heures aléatoires.

Ces trois sites seront bientôt équipés d'un bouton d'urgence relié à la Police municipale comme le sont déjà d'autres sites.

En ce qui concerne la protection de la Mairie, Toulon, TPM, la Région et bientôt d'autres villes comme La Crau auront un portique installé à l'entrée de la mairie. Ceci pour dire que ce n'est pas une exception hyéroise.

Il ne s'agit pas de privilégier la sécurité de tel ou tel, fut-elle celle du maire ou la vôtre, mais de protéger un symbole républicain et le bâtiment le plus fréquenté et le plus exposé de la commune.

Cette installation a d'ailleurs été décidée après que quelques incidents se soient produits, notamment la présence d'un individu armé d'un couteau dans les étages.

L'acquisition du portique et du scanner a pu être réalisée à un coût limité grâce au tarif préférentiel proposé lors de la tenue de la COP 21. En effet, la COP 21 s'était équipée d'un certain nombre de portiques qui ont duré le temps de la manifestation, et nous avons pu les racheter d'occasion. C'est la raison pour laquelle le prix est d'un peu moins de 30 000 €, ce qui est largement en dessous du coût du neuf.

Je vous rappelle que, dès le mois de novembre dernier, deux policiers municipaux étaient déjà postés en mairie, avant même l'installation du portique, ce qui signifie que leur présence n'a pas directement été engendrée par la pose du portique.

De la même façon, le recrutement des trois nouveaux agents dont vous venez de parler relève du contexte général. Il n'y a pas de lien entre ce recrutement et le phénomène de protection de la mairie.

Néanmoins, à la demande de Monsieur le Maire, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'affecter d'autres agents à la mission de contrôle tels que des SSIAP (Service Sécurité Incendie et Assistance aux personnes), mais sous l'autorité d'un seul policier municipal.

Au total, nous pensons que les mesures doivent être maintenues et elles ont d'ailleurs reçu l'assentiment de toutes les personnes reçues en mairie. En tout cas,

c'est ce qui ressort des rapports que nous font les policiers municipaux à l'entrée de cette mairie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur GÉLY.

**Question pour la majorité, posée par Monsieur FRATELLIA-GUIOL, concernant la revitalisation de centre ancien.**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Monsieur le Maire, ma question s'adresse à Madame Chantal PORTUESE, adjointe déléguée au commerce et à l'artisanat.

Récemment, deux établissements de qualité ont ouvert rue des Porches et rue Massillon, redonnant ainsi de la vitalité au centre ville.

Nous souhaitons savoir quelle est votre appréciation concernant ces nouvelles activités ?

**Mme PORTUESE** : Cher collègue, vous connaissez la volonté de Monsieur le Maire, ainsi que la nôtre, de redynamiser le centre ancien. C'est une volonté affirmée qui se traduit par la mise en place d'un circuit d'artisanat d'art, et on peut ainsi espérer qu'une trentaine d'artisans seront installés fin 2017. Nous pouvons dire que des artisans de qualité se sont déjà portés candidats, et la liste est assez importante.

Cette volonté se traduit aussi par des travaux patrimoniaux, comme l'installation des grandes toiles à l'église Saint-Louis et, cette année, les travaux tant attendus de la collégiale Saint-Paul.

C'est sans doute ce dynamisme retrouvé qui a conduit à ce que s'installent deux établissements de grande qualité qui permettront, tant à la jeunesse hyéroise qu'aux moins jeunes, de trouver de nouveaux lieux de distraction. Nous nous réjouissons de ces nouveautés.

Néanmoins, nous sommes également comptables de la tranquillité due à tous les citoyens hyérois. Il est donc nécessaire que ces installations se fassent dans le respect des règles assurant la tranquillité et la sécurité publique. Un juste équilibre peut être trouvé.

C'est ainsi que, suite à la demande d'un droit d'occupation du domaine public pour des terrasses par l'un des deux établissements, un permis est en cours de rédaction, mais uniquement jusqu'à 19 h pour éviter des nuisances excessives.

Une animation maîtrisée, des commerces de qualité et un patrimoine entretenu : voilà les trois conditions de la reconquête de la vieille ville.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : **Question du groupe Agir pour Hyères posée par monsieur SEEMULLER, concernant le Plan de déplacement urbain.**

**M. SEEMULLER** : L'Agglomération a présenté le bilan de son programme de Plan de Déplacements Urbains. Nous considérons que ce bilan n'est pas à la hauteur

puisque le transport par voiture représente toujours environ 93 % des modes de déplacement, les bus stagnent à 5 % et les deux-roues à 2 %, hélas !

J'aurais donc quelques questions très rapides à vous poser concernant la ville de Hyères et la perspective de la voir reconnue dans le prochain Plan de Déplacements Urbains.

À quand le transfert du budget des navettes de la ville du budget communal au budget communautaire ?

Quid de l'amélioration des liaisons entre le centre-ville et les fractions, dont Giens et les Salins ?

Quid du renforcement d'une boucle centre-ville/gare/port/aéroport ?

Quid d'une arrivée du bus à haut niveau de service ou d'un tramway dans la ville d'Hyères ? Nous avons appris qu'il s'arrêtait à La Garde.

Quid d'une tarification d'hiver pour les navettes maritimes, avec des horaires plus adaptés aux habitants des îles ?

Ensuite, nous avons soulevé plusieurs fois la question de la complémentarité entre les services du Département et les services de l'Agglomération en ce qui concerne l'accueil et le transport des voyageurs. Pour être très clair, quand vous cherchez à prendre le bus qui n'est pas le réseau Mistral, vous ne pouvez pas aller à Hyères puisque les transports du Département, Varlib, le refusent.

Enfin, à quand une piste cyclable entre les différentes communes de l'Agglomération ?

Merci beaucoup.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Concernant le bilan, je ne ferai pas une illustration du Plan de Déplacements Urbains de TPM mais, entre 2005 et 2015, pour les transports en commun, la fréquentation a augmenté de 60 % avec 30 millions de voyageurs. Plus de 90 % de la population du territoire se situe à moins de 400 mètres d'un arrêt. Enfin, la desserte de TER a été renforcée, nous sommes bien placés pour le savoir.

J'ajoute qu'il y a une augmentation de 97 % des itinéraires cyclables sur le territoire - peut-être pas toujours à Hyères. Il y a eu l'aménagement de quatre gares en pôle d'échange multimodal, le deuxième tube de Toulon, et l'accidentologie a baissé de 36 % depuis 2009.

C'est un bilan qui me paraît plus que respectable. Ceci étant, une marge de progression est toujours importante en la matière, et la nécessité de faire des transports de qualité reste une priorité.

S'agissant des navettes, TPM a été saisie par nos soins au dernier trimestre 2015. Ils nous feront une proposition d'intégration et de modalités propres à cette

intégration au mois de mars. Je ne sais pas si ce sera concrétisé en mars, mais on peut se dire que cette intégration pourra intervenir dans le premier semestre.

Concernant Giens et les Salins, je rappelle que le réseau Mistral a les lignes 67 sur Giens et 63-66 sur les Salins. En septembre 2015, un service scolaire spécifique qui n'existait pas a été mis en place aux Salins. Bien entendu, dans le PDU à venir, nous sommes tout à fait ouverts et nous négocions en permanence avec TPM pour améliorer encore les dessertes ici et là.

Pour les boucles centre-ville/gare/port/aéroport que vous évoquez, je crois qu'il faut faire une distinction entre deux liaisons. La liaison quotidienne centre-ville/gare est une priorité, surtout si l'on va, comme je le souhaite, dans le sens de l'espace multimodal. La liaison gare/port/aéroport a une vocation peut-être un peu plus touristique et demande une autre approche. Dans tous les cas, il est important de travailler dans le cadre du nouveau PDU, et je pense que la liaison gare/port/aéroport doit, notamment, intégrer la problématique du petit train. Je ne dis pas que ce sera fait, mais c'est une idée que nous poussons ; je l'ai évoquée au CIL de la gare l'autre jour.

S'agissant des bus à haut niveau de service, vous savez qu'il y a eu un débat très long au Conseil d'agglomération de TPM sur le tramway et les bus à haut niveau de service. Je ne vais pas trancher mais, pour Hyères, il vaut mieux les bus à haut niveau de service. Je le dis de façon un peu égoïste, mais ils peuvent venir jusqu'à nous ; pour les tramways, c'est beaucoup plus compliqué. C'est compliqué aussi en centre-ville, notamment celui de Toulon, eu égard à toutes les DUP nécessaires.

Tout sera fait pour qu'ils viennent jusqu'à nous même si, dans les conditions de fonctionnement, d'après ce que je comprends, il faut une voie dédiée ; elle est possible à certains endroits et pas à d'autres. Néanmoins, un bus a l'intérêt de pouvoir s'adapter à la configuration de la ville, ce qui est plus compliqué avec un tramway.

**M. SEEMULLER** : Quand le bus arrivera-t-il ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Nous allons d'abord attendre que TPM mette en place le système. Je ne peux pas vous donner l'information, mais je ne pense pas que ce soit dans les deux ans à venir.

Pour les navettes maritimes : en 2009, tarification spéciale pour les îliens identique à la tarification du réseau Mistral ; en 2015, un pass annuel a été établi, avec l'élargissement aux enfants des îliens âgés de moins de 25 ans ; pour fin 2016, TPM a validé la modification d'horaires pour Hyères, Port-Cros et le Levant. Je rappelle qu'elle avait lieu le samedi et qu'elle sera déplacée au dimanche, à la demande des intéressés, dès mars 2016. Bien entendu, la réflexion doit se poursuivre, et TPM reste à l'écoute. La gratuité est une hypothèse dont il faudra discuter.

Concernant la complémentarité Agglomération/Département, j'ai été un peu surpris de ce que vous avez dit, Monsieur SEEMULLER, parce que le réseau Mistral et

Varlib collaborent. À titre d'exemple, tous les usagers du réseau Mistral peuvent emprunter Varlib sur l'ensemble du territoire de TPM.

**M. SEEMULLER** : C'est mon expérience personnelle.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je ne la conteste pas, mais...

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, merci de votre réponse. Je me fais fi de prendre le bus Varlib dans les 15 jours qui viennent, comme je l'ai déjà fait, de la gare de Toulon pour venir à Hyères, et j'enregistrerai la réponse. Par deux fois, on m'a refusé.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Je vous demande de me la transmettre. Peut-être certains conducteurs de Varlib ne sont-ils pas convenables, mais il faut me signaler l'heure, le trajet, etc. Le principe est acquis, voté, et il fonctionne. D'ailleurs, dans cette opération, TPM compense financièrement auprès du Département.

S'agissant des pistes cyclables, il y en a 250 kilomètres ; elles ont été multipliées par deux en 2009. L'effort doit se poursuivre, notamment sur Hyères, même si l'Agglomération est, de ce point de vue, l'une des mieux desservies de France, d'après ce que l'on nous a dit.

Question du groupe de la majorité, posée par Madame Nathalie PEBEREL, concernant la politique nautique.

**Mme PEBEREL** : Merci Monsieur le Maire. Ma question s'adresse Francis ROUX, adjoint délégué aux sports.

Comme vous, nous avons été extrêmement déçus par le choix d'Ambition Olympique aux termes duquel la Ville de Marseille a été potentiellement choisie pour accueillir les épreuves de voile des Jeux Olympiques 2024. Nous le regrettons d'autant plus que les critères sportifs qui nous avaient été imposés méritaient mieux que la médaille d'argent que nous avons obtenue.

Malgré cette déception, pourrez-vous nous confirmer votre volonté de développer une politique nautique ambitieuse à Hyères ?

**M. ROUX** : Effectivement, nous avons tous été déçus du choix du Comité Olympique parce que, si seul le critère sportif avait été pris en compte, il est certain que Hyères serait première et non deuxième - je crois que le maire avait développé un peu la politique du CIO -, et nous le prouvons : sur l'année 2016, plus de 50 manifestations événementielles et de compétition seront organisées dans notre ville, et ce avec des temps très forts. Je vais vous en donner trois exemples :

- du 9 au 13 avril : la Europa Cup Laser, pour laquelle il y aura 500 participants venant d'une vingtaine de pays. Il faut savoir que c'est la plus importante régata de laser en Europe et qu'il y aura de nombreux sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Rio ;



- la Sailing World Cup, que vous connaissez tous, avec 12 séries olympiques et paralympiques. Cette année, c'est une épreuve qualificative pour les Jeux de Rio. Cette manifestation sera maintenue par convention jusqu'en 2017 ;
- le retour du Tour de France à la voile que nous accueillerons à Hyères pour l'avant-dernière étape. C'est un tour de France de conception nouvelle organisé par le groupe Amaury, le même que celui qui organise le Tour de France cycliste. Il y aura de nouveaux bateaux, 40 participants, de nouveaux spots, avec comme site naturel pour les spectateurs la plage de l'Ayguade puisque ces bateaux pourront régater au plus près.

L'ensemble des manifestations reste soutenu par la Ville et TPM dans le cadre de la commission nautique que préside notre maire, Jean-Pierre GIRAN.

En ce qui concerne les infrastructures, nous allons aussi en remettre quelques-unes à niveau :

- de nouvelles cales de mise à l'eau seront réalisées avant l'été sur le port Saint-Pierre, conformément à ce qui avait été demandé pour les Jeux Olympiques ;
- amélioration de la base nautique pour affirmer sa vocation sportive et d'école de voile. Il faut savoir, mes chers collègues, que l'école municipale accueille 1 500 journées/enfants par an, auxquelles il faut ajouter plus de 33 classes primaires pour le tiers-temps pédagogique, ce qui représente environ 900 enfants, plus 8 classes de collège (300 collégiens) et 7 classes de lycée (700 lycéens). En 2015, elle a accueillie l'EDAP avec 450 enfants qui s'initient à la voile tous les vendredis après-midi ;
- dans la continuité du centre du nautisme, construction d'un office de la mer d'une surface de 400 à 500 m<sup>2</sup> environ, permettant d'accueillir l'ensemble des clubs et associations dédiés aux activités nautiques. La conception et la finalisation de cet office de la mer feront l'objet d'une concertation avec tous les intéressés puisque, maintenant, les clubs sont hébergés à l'espace nautique depuis la fermeture des Voiliers.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur la volonté de la Mairie et de son maire en ce qui concerne toutes les activités nautiques. Je ne l'ai pas mentionné, mais vous savez tous comme moi que nous avons mis en place de nouveaux sports, tels que le paddle, le kitesurf, etc.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup.

**Question du groupe Rassemblement bleu marine concernant « la santé de l'hôpital », posée par un membre du conseil de surveillance de l'hôpital, Monsieur EYNARD-TOMATIS.**

**M. EYNARD-TOMATIS** : Merci, Monsieur le Maire. Avant de poser ma question, je voudrais faire un petit préambule pour me présenter un petit peu plus à nos collègues.

Je suis médecin à l'hôpital d'Hyères depuis un peu plus de 33 ans. J'en ai connu l'âge d'or dans les années 1990/2000 et, maintenant, j'en connais un peu les difficultés financières et organisationnelles. Vous m'accorderez donc que je puisse poser cette question concernant la santé de l'hôpital.

Monsieur le Maire, voici un an, presque jour pour jour, vous assuriez aux Hyérois, en réponse à une question des conseillers du groupe Hyères Bleu Marine à propos des difficultés financières du centre hospitalier, qu'il convenait de définir deux priorités : que l'hôpital conserve son autonomie et qu'il conserve ses activités principales essentielles.

Depuis cette date, une direction commune entre l'hôpital de Toulon/La Seyne et le centre hospitalier d'Hyères a été mise en place et, à juste titre, des réorganisations ainsi que des modifications d'activités ont été entreprises à Hyères.

Sous l'impulsion de son nouveau directeur, auquel il convient ici de rendre hommage pour son action, un nouveau service de médecine de séjours courts a été ouvert au centre hospitalier en juin 2015.

Par ailleurs, les efforts pour le développement de la chirurgie ambulatoire se poursuivent et une unité d'accueil de jour Alzheimer a été ouverte.

En revanche, le service de réanimation polyvalente a disparu et a été remplacé par une unité de soins continus.

Les Hyérois peuvent donc constater que les efforts du centre hospitalier se poursuivent. Néanmoins, ces efforts semblent, pour l'instant, insuffisants, et l'Agence Régionale de Santé (ARS) a dû se résoudre à octroyer une rallonge budgétaire au centre hospitalier, en fin d'année 2015, pour équilibrer les comptes.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont fait adopter, le 17 décembre 2015, sur proposition de Madame Marisol TOURAINE, ministre de la Santé, la loi de modernisation du système de santé dont l'un des volets consiste en la création de la notion juridique de Groupement hospitalier de territoire (GHT).

Cette loi va obliger les établissements publics de santé d'un même territoire à se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge partagée, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le centre hospitalier d'Hyères devra intégrer, de facto, le GHT dont Toulon sera l'établissement support.

Très récemment, dans sa séance du 15 janvier 2016, le directoire du centre hospitalier précise que, en réponse à un courrier de l'ARS du 12 janvier concernant le contrat de retour à l'équilibre financier (CREF), l'accent sera mis sur les économies de personnel à réaliser dans des projets en cours :

- le projet Santalys de cuisine inter-hospitalière ;
- le rapprochement des laboratoires d'analyses biologiques entre l'hôpital Sainte-Musse et Hyères ;
- la possibilité de réduction de dépenses au niveau de tous les personnels administratifs.

Malgré les promesses, les personnels hospitaliers craignent donc, à juste titre, dans la perspective de la création d'un GHT, d'être l'instrument de restructurations brutales dont ils seraient les principales victimes avec les patients, ce que les syndicats de médecins hospitaliers craignent également.

Monsieur le Maire, au terme de cette présentation :

- Pouvez-vous rassurer les Hyérois sur la santé de leur hôpital ?
- Avez-vous constaté l'harmonie et la convergence entre les acteurs du centre hospitalier que vous appelez de vos vœux, il y a un an ?
- Pensez-vous que la loi de modernisation du système de santé puisse avoir des répercussions sur les prémices d'amélioration des finances de l'hôpital, en contribuant à redistribuer les activités entre les établissements du GHT ?
- Quel rôle pourriez-vous jouer et quelles garanties pourriez-vous mettre en œuvre pour limiter ces répercussions ?

En clair, que peut faire le maire, président du conseil de surveillance, dans la gestion de son hôpital ?

En conclusion, pouvez-vous, comme le 20 février 2015, confirmer votre intransigeance sur deux points :

- Le maintien de l'autonomie de l'hôpital ?
- La garantie d'un niveau d'activité élevé et la garantie de l'emploi ?

Malheureusement, l'activité, surtout en matière de santé, ne se décrète pas et ne peut se développer que dans un établissement qui reste attractif.

En résumé : comment et, surtout où, va notre hôpital ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** : Merci beaucoup.

Vous avez relevé, à juste titre, les réorganisations qui ont été entreprises depuis quelques mois et qui ont permis d'ouvrir de nouveaux services (médecine, accueil de jour Alzheimer). Nous en avons réorganisé d'autres comme l'unité de soins continus. Je me permets donc d'affirmer que l'hôpital va mieux.

Même si l'ARS a encore donné une dotation importante l'année dernière, elle est moindre que l'année précédente, et nous allons dans la bonne direction. Très

clairement, compte tenu des difficultés qu'il y avait, nous sommes sur un chemin d'équilibre, mais nous ne pouvons pas aller à l'équilibre du jour au lendemain. Je pense que ces efforts ne sont pas insuffisants, mais ils prendront du temps.

La stratégie du nouveau directeur m'a paru tout à fait pertinente. Quand une institution va mal, en général, il n'y a qu'une attitude : on comprime toutes les dépenses et on limite donc le personnel, les frais, etc. Dans ce cas, une sorte d'euthanasie se produit car, à force de limiter les moyens, on finit par ne plus rendre de services. Le directeur a eu une stratégie complètement opposée qui a consisté à développer l'offre et l'attractivité de l'hôpital. Je dois dire que c'est extrêmement courageux et intelligent mais, bien entendu, il ne peut pas y parvenir tout seul. C'est un remarquable gestionnaire, et la direction qu'il a donnée est positive pour chacun, que ce soit pour les malades, le personnel de l'hôpital ou les médecins.

Vous me demandez quel rôle peut jouer le président du conseil de surveillance ; sûrement pas un rôle technique parce que je connais mes lacunes sur beaucoup de sujets, notamment celui-là.

La certitude - je l'ai affirmée - est que l'autonomie de l'hôpital est respectée, et Monsieur PERROT en a bien conscience, même si les complémentarités nécessaires entre l'hôpital Sainte Musse et l'hôpital d'Hyères doivent être poursuivies et même renforcées. Il ne faut pas nier les évidences. C'est un peu comme dans l'intercommunalité, n'ayons pas tous notre salle des fêtes ou notre piscine, mais essayons de voir, à quelques kilomètres de distance, comment valoriser ce qui est bon tout en gardant un seuil critique suffisant.

Concernant l'autre exigence que vous avez évoquée, je ne peux pas m'engager sur la garantie d'un niveau d'activité élevé, même si je le souhaite. Quant à la garantie de l'emploi, si le niveau d'activité progresse, je suis extrêmement vigilant.

Quels sont les acteurs ? Bien sûr, il y a l'administration, et je crois, honnêtement, que cela a fait beaucoup de bien à l'hôpital, et vous le savez. Cela a surtout permis de restaurer, à l'intérieur de l'administration de l'hôpital, une cohérence et une entente qui n'étaient pas aussi évidentes dans le passé.

Deuxième type d'acteurs : les salariés. D'ailleurs, je veux rendre hommage aux syndicats de l'hôpital, et je le dis vraiment sans flagornerie, parce que j'ai rarement vu des syndicats, quels qu'ils soient, aussi intelligents, coopératifs et ouverts que ceux de l'hôpital. Cela ne les empêche pas de manifester s'il le faut, et ils ont raison de défendre des cas particuliers, mais ils ont une façon constructive de vouloir contribuer au maintien et à la promotion de l'hôpital qui va bien au-delà de leurs problèmes de carrière. Je voulais vraiment leur rendre hommage.

Troisième agent, le principal : les médecins. Il y en a de deux types.

Les médecins hospitaliers : je n'ai pas à juger leurs compétences, mais je sais que de nombreux services sont reconnus pour leur qualité et leur excellence, même si d'autres peuvent être améliorés ou mis en concurrence avec les voisins.

Puis il y a les médecins généralistes des villes d'Hyères, La Londe, Bormes, etc., qui doivent réapprendre à envoyer leurs malades qui justifient l'hôpital vers celui d'Hyères. Si les premiers prosélytes de l'hôpital d'Hyères que doivent être les médecins généralistes n'ont pas cette action ou ne tiennent pas ce discours, ce n'est même pas la peine de se poser des questions. Il faut cette mobilisation, c'est capital. Bien entendu, si vous avez connaissance ou conscience que tel spécialiste ne mérite peut-être pas d'être connu, on n'impose rien, mais il y a de très nombreux secteurs dans lesquels la qualité est au rendez-vous. Si la maladie est extrêmement grave, dans le cas de certains cancers par exemple, on sait très bien que Sainte-Marguerite s'impose et que l'on n'a pas besoin de faire un stage. Néanmoins, pour tout ce qui est chirurgie ambulatoire et un certain nombre de spécialités, nous avons de très bons médecins et un très bon centre d'urgence que j'ai eu l'occasion de visiter le 31 décembre. Ils forcent l'estime par leur présence et leur conscience, et sans doute par leurs compétences.

Cela a été mon discours récurrent : on ne peut s'en sortir que si les trois agents principaux de l'hôpital (l'administration, les salariés et les médecins) tirent dans le même sens. Cela n'a pas toujours été le cas. Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on va un peu dans cette direction, et peut-être aussi que le nouveau président de la communauté médicale remplit un rôle intéressant et positif.

Puis, il y a une deuxième obligation - en tous les cas, c'est celle dont je me sens comptable : il ne s'agit pas d'employer la méthode Coué, mais si cela va bien, cela va très bien ; si cela va assez bien, cela va bien. Il faut que nous soyons positifs parce que d'autres le sont. Dans le climat de concurrence nécessaire et d'inquiétude sur des sujets pareils de la part des malades et de leurs familles, ils doivent savoir qu'ils peuvent être rassurés en envoyant, dans la meilleure proximité, leurs parents malades à l'hôpital d'Hyères. Si nous tenons tous ce discours qui traduit la réalité, je crois que, avec la qualité de nos médecins et de l'administration, nous sortirons de la difficulté.

Nous sommes sur le bon chemin, et une étape vraiment décisive a été franchie. Nous sommes toujours sous le regard attentif de l'ARS, mais c'est normal.

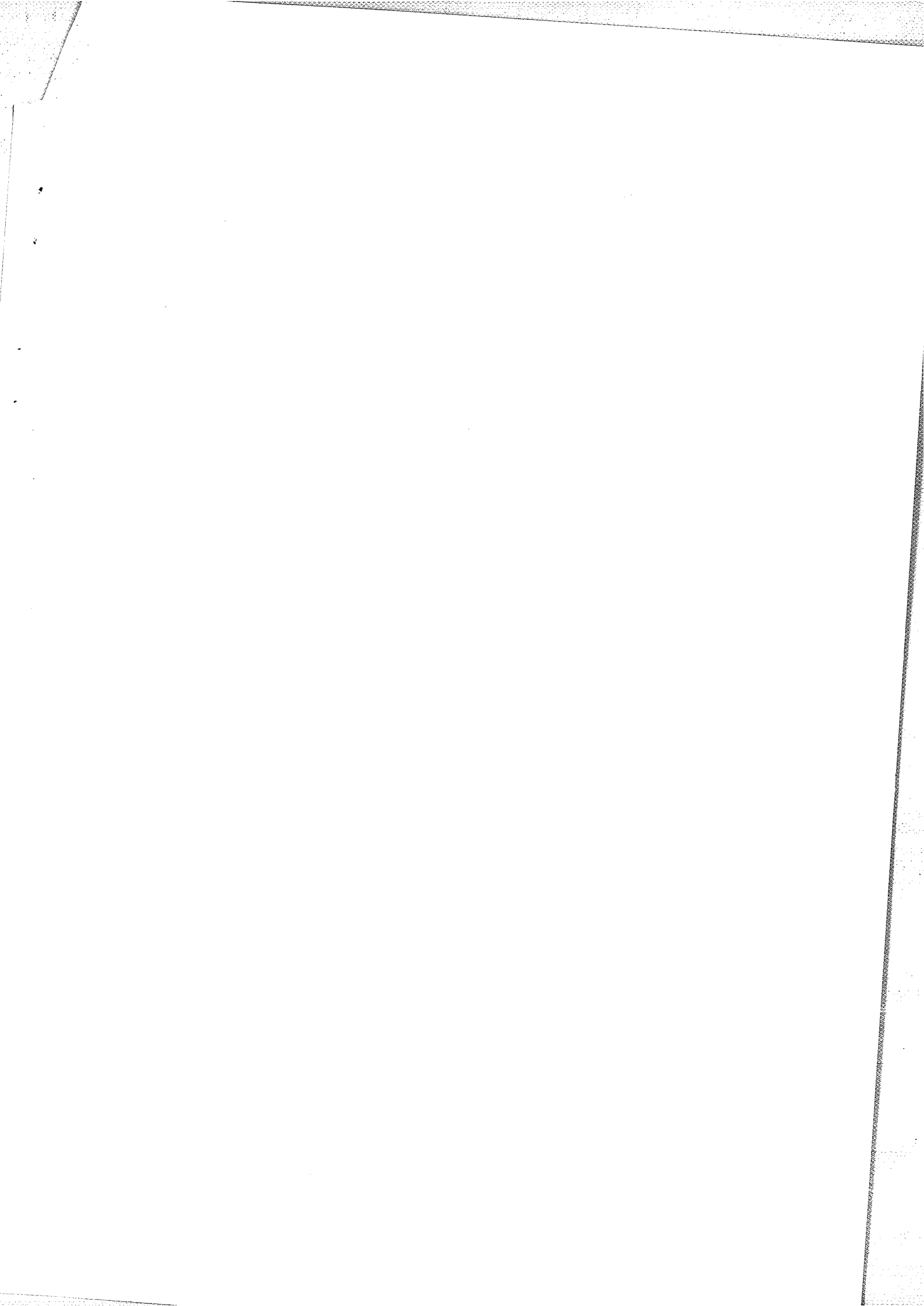
Je n'ai pas d'autre rôle que celui-là : contribuer à la pacification du conseil de surveillance, et donc des différentes parties. Aujourd'hui, je crois que nous y sommes. Je ne sais pas si vous y étiez présents, mais j'ai connu des réunions de la commission médicale où c'était au couteau, et c'est intolérable.

Je crois que, aujourd'hui, le climat est apaisé. Les syndicats jouent très bien leur rôle. Monsieur PERROT est un homme compétent et honnête. À nous, mes chers collègues, notamment médecins, de dire que c'est vrai, que nous sommes dans la bonne direction, et qu'il est capital de garder cet hôpital à Hyères, pas tellement par souci d'un chauvinisme local, mais parce que, en termes de proximité et d'équilibre, avec toute la population que nous recevons l'été et celle qui est à l'est de Hyères, avec les problèmes de circulation à Toulon, nous sommes vraiment très heureux d'avoir cet instrument magnifique.

De plus, n'oublions pas que l'hôpital d'Hyères est le navire-amiral d'une ville qui est peut-être l'une des premières villes hospitalières de France par habitant. Si nous additionnons tous les hôpitaux que nous connaissons, je ne suis pas sûr que nous ne soyons pas au premier rang. Notre navire-amiral est l'hôpital, il faut le dire et le répéter, et je vous remercie pour l'action que vous y menez.

Voilà, mes chers collègues. Merci beaucoup et à bientôt.

**(La séance est levée à 18 h 15)**





**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)